

**anses**  
agence nationale de sécurité sanitaire  
alimentation, environnement, travail



# Rapport d'activité 2013

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT SUR

 [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

## SOMMAIRE

# 2

ÉDITORIAL  
MARC  
MORTUREUX



# 3

ENTRETIEN AVEC  
LE PROFESSEUR  
DIDIER HOUSSIN

# 4

CHRONOLOGIE  
DES PRINCIPAUX  
ÉVÉNEMENTS 2013



# 41

AVOIR UN TEMPS  
D'AVANCE  
SUR LES RISQUES  
DE DEMAIN



# 45


UN RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL  
CROISSANT



Rédaction : Anses

Conception et réalisation : Parimage

Crédits photos : Fabrice Coutureau, Bertrand Holsnyder, Guillaume de Roquemaurel, Anses

Imprimé par : Bialec sur papier issu de forêts gérées durablement 

©Anses Édition : mai 2014 - ISSN 2257-1051 - Dépôt légal mai 2014

9

## EXCELLENCE, INDÉPENDANCE, TRANSPARENCE

- 9 UNE LECTURE TRANSVERSALE DES QUESTIONS SANITAIRES
- 10 L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE
- 17 UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AMBITIEUX
- 20 L'INFORMATION ET L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ
- 24 LA DÉONTOLOGIE DE L'EXPERTISE, GARANTIE DE L'INDÉPENDANCE



27

PROTÉGER AU  
QUOTIDIEN

35

ASSOCIER  
L'ACQUISITION DE  
CONNAISSANCES  
À L'EXPERTISE



49

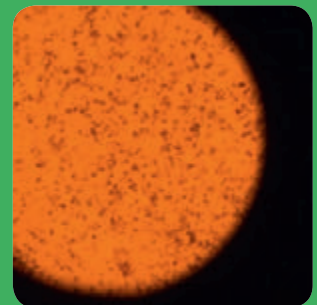
RESSOURCES

55

COMPOSITION  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

57

GLOSSAIRE





Marc Mortureux  
Directeur général

L'Anses a été particulièrement active en 2013 sur de nombreux fronts : ouverture d'une base de déclaration des substances à l'état nanoparticulaire – une première en Europe –, montée en puissance de la réglementation sur les produits chimiques REACH, publication d'avis de référence sur les effets du bisphénol A, l'exposition aux bitumes, les risques liés aux boissons énergisantes, l'actualisation de notre rapport sur les radiofréquences ou encore le renforcement de la surveillance des médicaments vétérinaires. Au niveau de nos laboratoires, l'année a été marquée par la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse, plus fiables et plus rapides, pour contrôler la qualité sanitaire des aliments, et par de nombreux travaux de recherche en santé animale et végétale, dans les domaines de l'épidémiologie, des résistances aux antibiotiques et produits phytosanitaires, ou encore des mécanismes de transmission de maladies entre l'animal et l'Homme.

Mais 2013, c'est également pour l'Anses le lancement du nouveau site Internet de l'Agence, plus accessible et mieux connecté, l'obtention de la certification ISO 9001, la mise en place d'une politique structurée de maîtrise des risques, de nouveaux partenariats en Europe et à l'international, ou encore l'organisation de nombreux événements et colloques visant à diffuser le plus largement possible l'état des connaissances scientifiques, par exemple sur les phénomènes de mortalité des abeilles ou les effets d'une exposition aux mélanges de substances chimiques.

Ce niveau très élevé d'activités s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de baisses d'effectifs. Pour y faire face, un gros travail d'optimisation de nos processus internes a pu être réalisé, grâce à la mobilisation de l'ensemble des personnels. L'Agence veillera à ce que ces contraintes n'affaiblissent pas de façon critique sa capacité à remplir ses missions, notamment dans la perspective de missions nouvelles que les pouvoirs publics pourraient prochainement lui confier.

Depuis sa création, l'Anses a développé et promu une vision pionnière, exigeante et progressiste de l'expertise, pour protéger les consommateurs, travailleurs et citoyens des risques sanitaires auxquels ils pourraient être exposés dans leur environnement quotidien. Cette approche s'appuie sur une démarche scientifique très rigoureuse, indépendante de tout intérêt particulier, et sur une large ouverture au dialogue. Il s'agit d'être à l'écoute des attentes et en capacité de percevoir les signaux d'alerte qui peuvent nous être adressés par l'ensemble des acteurs de la société, afin d'aider les pouvoirs publics à agir sans délai sur une base scientifique solide lorsque la situation le justifie.

Nous poursuivrons en 2014 cette démarche, dans le souci permanent de garder un temps d'avance pour anticiper toujours plus efficacement les risques émergents.



Pr Didier Houssin  
Président du Conseil d'administration

■ **Comment votre parcours vous a-t-il mené jusqu'à la présidence du Conseil d'administration de l'Anses ?**

— J'ai connu l'Anses il y a quelques années, lorsque j'étais alors directeur général de la santé. J'ai donc participé à sa création et à sa naissance. Le temps a passé et je suis heureux de retrouver aujourd'hui l'Agence en pleine forme, trois ans après. Je connaissais donc l'Anses de l'extérieur, je la vois maintenant de l'intérieur et j'ai plaisir à retrouver son directeur général.

■ **Quelles sont les orientations que vous souhaitez donner au Conseil d'administration de l'Anses pour les trois années à venir ?**

— Composé des cinq collèges du Grenelle de l'environnement, le Conseil d'administration est le premier des éléments fondant le socle de l'ouverture de l'Anses à la société. Son président a donc d'abord la charge importante de coordonner et d'animer les réunions du Conseil dans cet esprit d'ouverture. Je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, saluer le travail fait dans ce sens par mon prédécesseur, M. Montéléon.

Le Conseil discute et vote les orientations générales de l'Agence, notamment sa stratégie pluriannuelle, son programme de travail annuel et son contrat de performance conclu avec l'État. Il délibère sur l'organisation générale de l'Anses et intervient dans la fixation des règles de déontologie.

Le Conseil d'administration est une instance vivante composée de membres fortement impliqués sur les problématiques de l'Agence, et très attachés à garantir le maintien de standards élevés en termes d'excellence scientifique et d'indépendance. Je souhaite que cette dynamique se poursuive tout au long de mon mandat. Il me semble également très important de favoriser une coordination fructueuse avec les cinq ministères de tutelle de l'Anses. Le Conseil d'administration contribuera autant que possible à renforcer toujours et encore la vitalité des relations à un niveau interministériel.

Enfin, dans un contexte de contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des opérateurs, le Conseil d'administration devra être d'autant plus vigilant que les attentes vis-à-vis de l'Anses sont de plus en plus fortes, qu'elles soient issues des ministères de tutelle ou des acteurs de la société civile.

■ **Quels seront, selon vous, les défis que l'Anses aura à relever dans les années à venir ?**

— J'en vois quatre principaux.

Le premier est bien sûr celui de l'excellence scientifique et de la capacité de l'Agence à mobiliser les meilleures compétences pour délivrer une expertise des risques de très haut niveau. Cela implique de maintenir sans cesse un très haut niveau d'exigence dans les processus d'expertise mais aussi de savoir se mobiliser, y compris en urgence, sur des sujets parfois très débattus scientifiquement et controversés au plan sociétal.

Deuxième défi : assurer l'indépendance et la crédibilité des travaux de l'Agence, grâce notamment à son Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, à son Conseil scientifique et à l'ensemble des experts scientifiques mobilisés en son sein. L'Anses a su devenir, en trois ans, une voix respectée et écoutée, mais rien n'est jamais acquis. Les standards doivent pouvoir être questionnés et évalués en permanence.

Troisième défi : la communication et l'ouverture à la société. L'Anses fait déjà beaucoup dans ce domaine. Il n'en reste pas moins que l'Agence est particulièrement attendue sur le terrain de la communication et se doit de délivrer une information scientifique de référence et de la mettre en perspective pour assurer la meilleure compréhension des messages de santé publique. Le Conseil sera attentif aux orientations en matière de communication, car celle-ci est de plus en plus difficile et de plus en plus importante.

Enfin, dernier défi : le positionnement européen et international de l'Agence. Cette dimension a guidé l'Anses depuis sa création. L'Anses est une des plus grandes agences de sécurité sanitaire en Europe et il est important qu'elle développe sans cesse sa présence à l'international, pour peser notamment sur l'évolution des cadres juridiques et promouvoir les standards d'excellence français.

## 01

JANVIER

**1<sup>er</sup>** Le site Internet « R-Nano » permet aux industriels de déclarer les nanomatériaux utilisés dans le cadre de leur production. L'Agence est chargée de la gestion des déclarations et des données et examine les possibilités d'exploitation, à des fins d'évaluation des risques sanitaires.

**15** Santé Canada et l'Anses signent une nouvelle convention cadre de coopération sur la sécurité sanitaire des aliments qui fait suite à l'accord de coopération signé en juillet 2008.

**17** L'Agence appelle à la finalisation du nouveau document d'orientation européen afin d'actualiser l'évaluation des substances et produits phytopharmaceutiques dans le cadre de règles renforcées au regard des risques pour les colonies d'abeilles.



## 02

FÉVRIER

**22** L'Anses lance son nouveau site Internet.

**22** Un colloque de restitution de l'action conjointe européenne NANO-GENOTOX, coordonnée par l'Anses, sur les risques génotoxiques des nanomatériaux est organisé à Paris.

**26** L'Anses signe son premier contrat d'objectifs et de performance avec l'État, qui consolide ses missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence.

**27** L'Anses signe un accord de coopération avec l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et un accord avec la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

## 03

MARS

**14** L'Anses pointe les risques liés à l'alimentation des nourrissons avec des boissons autres que le lait maternel et substituts.

**14** Le laboratoire d'hydrologie de Nancy organise une réunion de concertation avec les parties prenantes au sujet des problématiques analytiques du contrôle sanitaire de l'eau.

**21** Hygiène domestique: l'Anses met en consultation ses recommandations pour une meilleure information du consommateur.

**27** Les laboratoires nationaux de référence et les laboratoires agréés se réunissent à Maisons-Alfort.

## 04

AVRIL

**9** Bisphénol A: l'Anses met en évidence des risques potentiels pour la santé, notamment pour l'enfant à naître des femmes enceintes, et confirme la nécessité de réduire les expositions.

**16** Organisation de Rencontres scientifiques sur les « Risques sanitaires liés à la pollution des milieux aériens et hydriques ».

**16-18** Le laboratoire de sécurité des aliments organise le 7<sup>e</sup> atelier annuel du Laboratoire de référence de l'Union européenne « *Listeria monocytogenes* », à Maisons-Alfort.

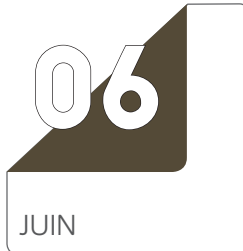
**24** Fish pédicure: l'Agence recommande l'encadrement strict de cette pratique afin de prévenir les risques d'infection des utilisateurs et des professionnels.



Le laboratoire de Sophia-Antipolis est désigné laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre Q. Le mandat de référence national pour la rhinotrachéite infectieuse bovine est transféré de Sophia-Antipolis au laboratoire de Niort.



**7** L'Anses recommande une meilleure prise en compte de l'ensemble des effets sanitaires du bruit.



**5-7** L'Anses accueille un séminaire international de l'OMS d'échanges entre les parties prenantes sur les radiofréquences.

**21** Le laboratoire de référence de l'Union européenne de Sophia-Antipolis sur la santé des abeilles organise la réunion annuelle des laboratoires européens.



L'Anses publie un avis et un rapport relatifs aux concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'air intérieur et les effets sur la santé. Elle émet des recommandations afin de réduire efficacement les effets du confinement sur la santé, la performance et la perception de confort.

**3** L'Anses lance un appel à projets de recherche « Radiofréquences: caractérisation des expositions et étude de l'électro-hypersensibilité ».

**5** L'Anses publie une synthèse de ses recommandations portant sur les risques et bénéfices liés à la consommation de poissons et produits de la pêche.

**29** Frédéric Cuvillier, ministre de la mer et des transports, et Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, visitent le laboratoire de sécurité des aliments, à Boulogne-sur-Mer.



**27** L'Anses (France), le BfR (Allemagne) et le DTU-Food (Danemark) signent une charte sur les valeurs-clés de leur collaboration autour des principes éthiques fondamentaux que sont l'indépendance, l'excellence scientifique et la transparence.

**30** Le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy participe à une rencontre internationale aux côtés des experts OMS et du CDC (USA et Chine) sur les expériences des différents pays quant au contrôle et à la prévention de la rage, à Taïpei (Taïwan-Chine).



Appui de l'Anses pour la contribution de la France à une consultation publique sur la révision des annexes de REACh pour adapter le règlement aux nanomatériaux.

**11** L'Anses formule des recommandations pour réduire les expositions des travailleurs aux produits bitumineux et à leurs additifs.

**13** Réunion annuelle de l'accord de coopération entre l'ANMV et l'IVDC (agence chinoise).

**19** L'Agence européenne des substances chimiques (ECHA) met en consultation publique la proposition de l'Anses sur le classement plus sévère du bisphénol A en tant que reprotoxique de catégorie 1B dans le cadre de la réglementation REACh.

**25** Dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC), l'Anses publie une étude dont les résultats montrent que les dosettes ou capsules de café des machines « espresso » n'augmentent pas l'exposition aux contaminants chimiques.

**26** L'Anses et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) signent une convention de partenariat.

**28** Journée mondiale contre la rage: l'Anses reste mobilisée sur la surveillance de cette maladie transmissible et mortelle.



**1<sup>er</sup>** L'Anses met en garde contre des modes de consommation à risques de boissons dites énergisantes et recommande d'éviter la consommation de ces boissons en association avec de l'alcool ou lors d'un exercice physique.



**2** À la suite de ses auditions au Parlement et sur proposition des cinq ministres de tutelle de l'Agence, Marc Mortureux est renouvelé en tant que Directeur général de l'Anses pour trois ans.

**9** Renouvellement des membres du Conseil d'administration.

**9-13** L'Anses « fête la science » et ouvre les portes de ses laboratoires.

**10-11** Le laboratoire de référence de l'Union européenne de Fougères fête ses 20 ans.



**15** Face au développement rapide des technologies sans fil, l'Anses formule des recommandations pour limiter les expositions aux radiofréquences, notamment des populations les plus vulnérables.

**21** L'Anses organise à Maisons-Alfort une journée scientifique sur l'antibiorésistance et la pharmacovigilance en santé animale et publie trois rapports sur l'antibiorésistance et la pharmacovigilance vétérinaires.

**21** Renouvellement des membres du Conseil scientifique.

**21-22** L'Inra et l'Anses organisent des Journées d'échanges sur les résistances aux produits phytosanitaires, à l'Université d'Avignon.





**6** Réunion internationale des chefs d'agences de sécurité sanitaire des aliments, en Chine.

**13** Rencontres scientifiques de restitution des projets de recherche soutenus dans le cadre du PNREST « Substances chimiques et nanoparticules : modèles pour l'étude des expositions et des effets sanitaires ».

**14** Marc Mortureux accueille Catherine Brown, Directrice générale de la Food Standards Agency (Royaume-Uni) pour une journée de travail et d'échanges à l'Anses.

**18** Renouvellement des collectifs d'experts en santé environnement travail.

**21** L'Anses organise ses Rencontres scientifiques sur le thème de la santé des abeilles.

**26** L'Anses lance ses appels à projets de recherche sur les thèmes « environnement-santé-travail » et « radiofréquences et santé » dans le cadre du PNREST pour l'année 2014.

**27** L'Anses et les organisations professionnelles d'éleveurs (GDS France) signent une convention de partenariat.

**29** Le laboratoire d'hydrologie de Nancy organise, à Maisons-Alfort, un colloque national des laboratoires du contrôle sanitaire des eaux.



Publication d'un numéro spécial du *Bulletin épidémiologique* sur le bilan 2012 des maladies réglementées et émergentes.



Lancement de la convention de recherche de développement en partenariat avec l'Irstea (Lyon) sur le projet « Surveillance de la présence de substances phytosanitaires dans les eaux de surface ».

**2** Le Professeur Didier Houssin est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence.

**2** Le ministre chinois en charge de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (Chinese Food and Drug Administration) visite le laboratoire de sécurité des aliments, à Maisons-Alfort.



**4** Cérémonie de remise du diplôme attestant de la certification ISO 9001.

**10-11** L'Anses organise à Paris, en collaboration avec le BfR (Allemagne) et le DTU-Food (Danemark) un colloque international sur les effets des expositions cumulées aux substances chimiques.



## EXCELLENCE, INDÉPENDANCE, TRANSPARENCE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), instance scientifique indépendante, a pour rôle central d'évaluer les risques sanitaires afin d'éclairer l'action publique et ainsi de contribuer à assurer la sécurité des populations, des travailleurs et des consommateurs. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant dans les domaines de compétences des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation. Ouverte sur la société civile, elle travaille en lien étroit avec les **parties prenantes** (pouvoirs publics, professionnels, organisations syndicales, associations de consommateurs, associations environnementales, associations de victimes d'accidents du travail, élus, personnalités qualifiées), qui siègent d'ailleurs à son **Conseil d'administration**. Celles-ci sont notamment associées à la définition de son programme de travail et peuvent la saisir de sujets qui les préoccupent.

L'Anses est chargée de mettre en œuvre une expertise scientifique **indépendante** et **pluraliste** afin d'évaluer les risques et de proposer aux autorités compétentes toute mesure de nature à **préserver la santé publique**.

### UNE LECTURE TRANSVERSALE DES QUESTIONS SANITAIRES

Cette mission centrale est nourrie par les connaissances générées par les **activités de veille, de recherche et de référence** également menées par l'Agence sur un large champ de compétences et offrant une lecture transversale des questions sanitaires. En retour, l'évaluation des risques permet d'orienter la veille et d'identifier de nouvelles questions de recherche.

L'Agence couvre ainsi de manière globale l'ensemble des sources de danger (microbiologiques, chimiques ou physiques) auxquelles un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les âges et moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions au travail, pendant ses transports, ses loisirs ou *via* son alimentation. Elle évalue de manière transverse les risques

et les bénéfices sanitaires en intégrant l'**apport des sciences humaines et sociales**, et informe la population par la publication systématique de ses travaux.

Depuis la mise en place de l'Anses, les évaluations de risques transversales aux champs alimentation, environnement et travail n'ont cessé de s'accroître, permettant de tirer une réelle valeur ajoutée de la création de l'Agence et de renforcer son caractère pionnier au plan international : il en est ainsi des sujets relatifs aux perturbateurs endocriniens ou aux nanoparticules qui prennent de plus en plus d'ampleur. Ainsi, en 2013, plus de 30 % de l'activité sur saisine en évaluation des risques sanitaires se concentre sur des dossiers transversaux (25 % en 2012). L'approche transversale de l'Agence vient par ailleurs d'être renforcée par la mise en place d'un nouveau groupe de travail placé auprès du Conseil scientifique sur l'harmonisation des approches méthodologiques d'évaluation des risques.

Cette approche transversale et intégrative des risques se traduit également par le développement de **partenariats avec de nombreux organismes extérieurs** : agences sanitaires, autres agences et organismes exerçant des missions complémentaires, grandes institutions de recherche et laboratoires publics nationaux ou internationaux, etc. Ainsi, en 2013, de nouveaux partenariats ont été signés :

#### → un accord-cadre entre la CCMSA\* et l'Anses

L'objectif de ce partenariat est de mutualiser leurs données scientifiques et techniques, ainsi que les résultats des études et recherches. Les deux organismes comptent également développer leur participation conjointe à la conception et à l'application des politiques visant l'amélioration de l'état de santé des populations agricoles ;

## → une convention cadre avec l'Inra\*

Il s'agit de renforcer les relations déjà existantes autour de quatre sujets majeurs de coopération : la santé des abeilles, la qualité nutritionnelle des aliments, l'étude des résistances aux antibiotiques et aux produits phytosanitaires et la santé des végétaux ;

## → une convention de partenariat avec l'Ineris\*

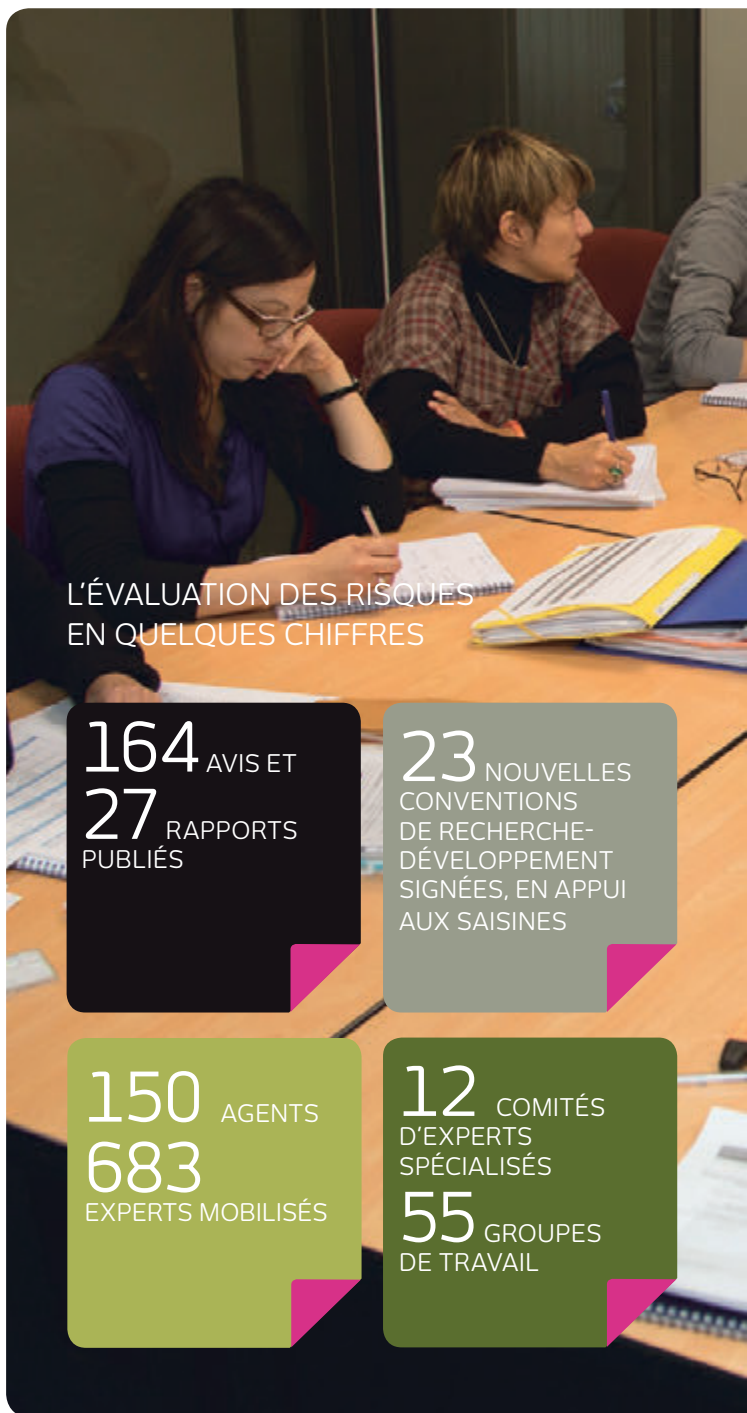
Les principaux axes de coopération concernent le soutien des experts et laboratoires de l'Ineris aux comités d'experts spécialisés gérés par l'Anses et dédiés à l'évaluation de risque (pesticides et substances chimiques, nanoparticules, radiofréquences), l'expertise socio-économique dans le cadre de la réglementation européenne REACH\* et la contribution de la France à l'élaboration des guides pour l'évaluation des produits chimiques.

## L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Pour mener à bien ses missions, l'Anses compte quatre directions scientifiques, onze laboratoires de référence et de recherche répartis sur tout le territoire, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), représentant au total plus de 1000 agents. Elle s'appuie par ailleurs sur des collectifs d'experts rassemblant plus de 800 experts externes à l'Agence.

Le Conseil scientifique, présidé par le Professeur Paul Frimat, est garant de la qualité et de l'indépendance de l'expertise de l'Agence. Il est indépendant et composé exclusivement de scientifiques, français et étrangers. Il est notamment chargé de valider les orientations scientifiques de l'Agence, de superviser le processus d'évaluation de l'activité de recherche de l'Agence et de valider la sélection des experts composant les comités d'experts spécialisés (CES).

La direction de l'évaluation des risques assure les missions d'évaluation dans le domaine des bénéfices et des risques nutritionnels et sanitaires liés à l'alimentation, à la santé-environnement, à la santé au travail, à la santé, à l'alimentation et au bien-être des animaux, et à la santé des végétaux. Elle s'appuie à la fois sur l'expertise de ses scientifiques internes et sur les experts externes qu'elle mobilise dans ses collectifs d'experts (CES et groupes de travail). Dans son domaine de compétences, elle assure des missions d'alerte et de vigilance, organise les études et enquêtes nécessaires à la collecte des données utiles à ses travaux d'expertise, gère les observatoires et bases de données qui y sont associés et mène à bien les développements méthodologiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.



## L'ÉVALUATION DES RISQUES EN QUELQUES CHIFFRES

164 AVIS ET  
27 RAPPORTS  
PUBLIÉS

23 NOUVELLES  
CONVENTIONS  
DE RECHERCHE-  
DÉVELOPPEMENT  
SIGNÉES, EN APPUI  
AUX SAISINES

150 AGENTS  
683  
EXPERTS MOBILISÉS

12 COMITÉS  
D'EXPERTS  
SPÉCIALISÉS  
55 GROUPES  
DE TRAVAIL



**6** GROUPES  
D'EXPERTISE  
COLLECTIVE  
D'URGENCE

## UNE ACTIVITÉ CROISSANTE À L'AGENCE NATIONALE DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE EN 2013

### Autorisations de mise sur le marché

- 135 AMM délivrées : la France a été État membre de référence dans 23 procédures européennes ce qui la place en 3<sup>e</sup> position
- 744 modifications d'AMM évaluées
- 564 autorisations d'importation délivrées

### Inspection et contrôle

- 67 inspections d'établissements pharmaceutiques
- 3 315 certificats pour l'exportation de médicaments vétérinaires
- 326 analyses de contrôle de la qualité réalisées sur 79 médicaments vétérinaires

### Pharmacovigilance

- 3 058 déclarations d'effets indésirables évaluées, parmi eux 1 327 jugés graves

La direction des produits réglementés a pour mission d'évaluer, selon les réglementations en vigueur, les produits phytopharmaceutiques, les matières fertilisantes et supports de culture, ainsi que les produits biocides, avant qu'une décision d'autorisation de mise sur le marché ne soit prise par les ministères. Pour chaque dossier qui lui est soumis, la Direction évalue les risques pour l'Homme et l'environnement, associés à chacun des usages revendiqués pour le produit, ainsi que son efficacité. La Direction est également chargée d'évaluer les substances chimiques dans le cadre des règlements européens REACH\* et CLP\*. Dans ce cadre, elle propose des mesures de gestion pour certaines substances et réalise les dossiers qui sont transmis à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA\*). La direction des produits réglementés fait face depuis deux ans à une progression sensible du nombre de dossiers à traiter, concernant tant les produits phytopharmaceutiques que les biocides et REACH.

## LES PRODUITS RÉGLEMENTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

1 470 AVIS  
SUR PRODUITS  
PHYTOPHARMA-  
CEUTIQUES

436 AVIS  
SUR BIOCIDES

173 AGENTS

5 COMITÉS  
D'EXPERTS

44 AVIS  
SUR MATIÈRES  
FERTILISANTES  
ET SUPPORTS  
DE CULTURE

6 DOSSIERS  
D'ÉVALUATION  
DE SUBSTANCES  
CHIMIQUES DANS  
LE CADRE DE REACH

**La direction recherche et veille** met en relation le monde de la recherche avec les activités d'évaluation des risques de l'Anses. Elle finance des activités de recherche à travers le Programme national de recherche environnement-santé-travail (PNREST). Elle fournit un appui aux scientifiques de l'Agence par la réalisation de veilles et de cartographies d'activités. Enfin, la Direction anime le réseau des 31 organismes partenaires de l'Anses (R31), afin de fédérer les compétences disponibles autour de questions liées aux risques sanitaires.

**La direction scientifique des laboratoires** est quant à elle responsable de l'animation et de la coordination des activités scientifiques des onze laboratoires de l'Anses. Elle s'assure de la cohérence des travaux menés dans les laboratoires et facilite la valorisation interne et externe de l'expertise qu'ils développent.

En effet, implantés sur tout le territoire, au plus près des filières, **onze laboratoires de référence et de recherche** exercent leurs activités dans trois grands domaines : santé et bien-être des animaux, sécurité sanitaire des aliments (chimie et microbiologie) et santé des végétaux. Grâce à leurs missions de recherche, d'expertise, de référence analytique, d'alerte et d'assistance scientifique et technique, ils assurent un rôle essentiel dans la connaissance des dangers et la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés. Ils contribuent également à la surveillance épidémiologique et sont reconnus au niveau international dans leurs différents champs d'expertise : épidémiologie, microbiologie et résistance aux antimicrobiens, toxines et contaminants physicochimiques.

**L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)**, au sein de l'Anses, est l'autorité compétente française en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire en France. Elle est notamment responsable de :

- la délivrance des autorisations administratives relatives au médicament vétérinaire ;
- la surveillance des effets indésirables des médicaments ;
- la délivrance des autorisations administratives et le contrôle des établissements pharmaceutiques ;
- le contrôle de la qualité et la surveillance du marché des médicaments vétérinaires.

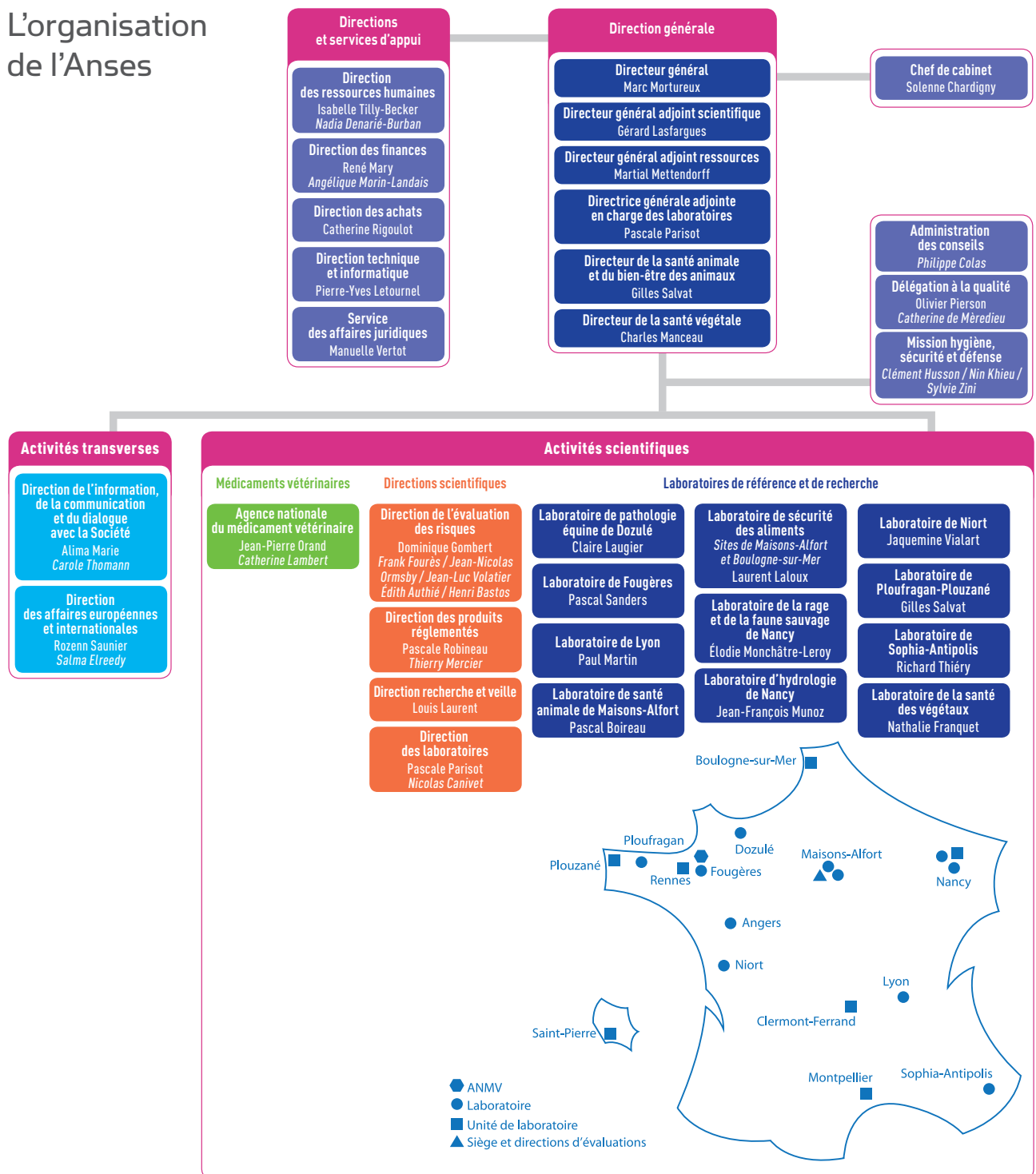
L'ANMV assure la représentation de la France au sein des groupes de travail et comités concernant le médicament vétérinaire à l'Agence européenne du médicament et auprès des autres instances communautaires et internationales. L'ANMV assure le mandat de centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

## LA RÉFÉRENCE

Pour certains pathogènes (virus, bactéries, parasites) ou contaminants chimiques réglementés ou émergents d'importance majeure, les autorités sanitaires ont besoin d'un dispositif de surveillance performant, s'appuyant sur un réseau de laboratoires fiables, pour réaliser les analyses officielles. Pour chaque pathogène ou contaminant réglementé à surveiller, des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses, ainsi qu'un laboratoire dit « de référence », sont désignés par les autorités sanitaires. Ce laboratoire de référence est le garant de la fiabilité des analyses effectuées par l'ensemble des laboratoires agréés. Son mandat peut être national (LNR) -il fédère alors un réseau de laboratoires départementaux-, européen (LRUE) -il est alors à la tête d'un réseau de laboratoires nationaux de référence- ou international (centre collaborateur OMS, OIE ou FAO).

Les laboratoires de l'Anses, en portant 65 mandats de référence nationaux et 9 mandats européens, assument un rôle central dans le bon fonctionnement du système d'analyses officiel, qui garantit la sécurité sanitaire des aliments en France et en Europe. À ce titre, l'Agence participera en 2014 à la construction d'une meilleure surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation, dans le cadre de la loi d'avenir agricole.

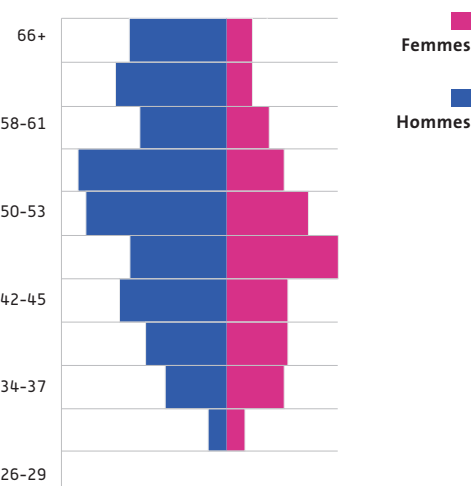
## L'organisation de l'Anses



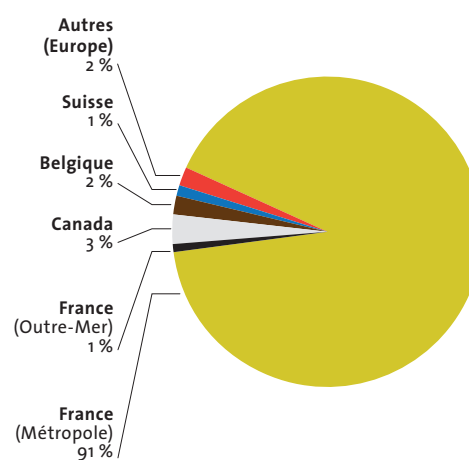


## LES EXPERTS DE L'AGENCE EN QUELQUES CHIFFRES

Répartition hommes/femmes



Provenance des experts



L'Anses mobilise quelque 800 experts qui participent à ses travaux scientifiques, particulièrement en matière d'évaluation des risques sanitaires. L'expertise collective est organisée autour de 18 comités d'experts spécialisés (CES) et près d'une soixantaine de groupes de travail (GT) qui instruisent les saisines reçues par l'Agence dans ses différents domaines de compétences (alimentation, environnement, travail, santé animale et végétale).

Les experts sont nommés pour trois ans. La diversité des profils et des compétences garantit la mise en œuvre d'une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Ainsi, plusieurs centaines de scientifiques, appartenant aux meilleurs organismes de recherche nationaux

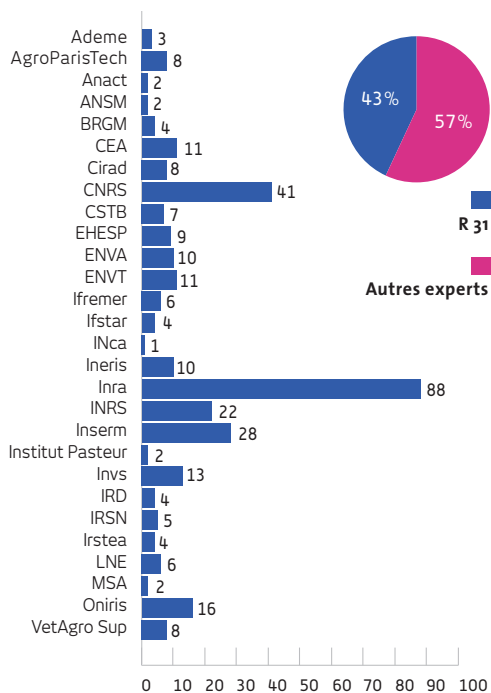
et internationaux, contribuent, en tant qu'experts, aux évaluations menées par l'Anses, avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement. La poursuite d'un tel objectif implique le respect de principes fondamentaux, tels que la compétence, l'impartialité et la probité des experts, la collégialité, la transparence et l'ouverture de l'expertise.

En 2013, l'Agence a lancé un appel public à candidatures ouvert aux scientifiques issus de multiples disciplines, afin de renouveler plusieurs de ses collectifs dont le mandat arrivait à échéance. Un nouveau groupe dédié à l'évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation a également été mis en place.

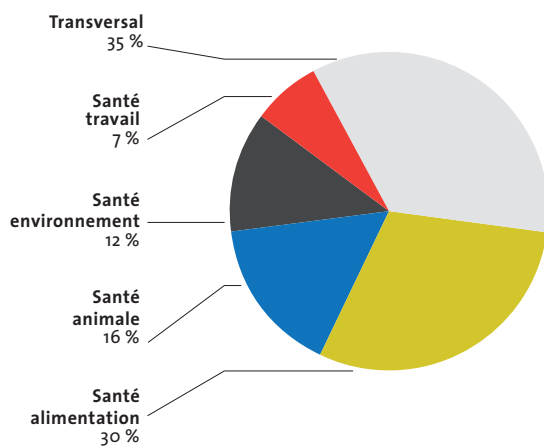
# EXCELLENCE, INDÉPENDANCE, TRANSPARENCE

## L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

### Les experts du réseau « R31 »



### Mandats d'experts par domaine



## UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AMBITIEUX

L'année 2013 est la seconde année couverte par le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Anses, signé avec l'État représenté par les ministres chargés de l'agriculture, du budget, de la consommation, de l'écologie, de la santé et du travail.

En précisant les priorités stratégiques de l'Agence, le COP, qui couvre la période 2012-2015, consolide les missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence de l'Anses. Il met l'accent sur trois grandes orientations :

- consolider les transversalités par une approche intégrative des risques pour l'homme dans son environnement, y compris professionnel ;
- renforcer les dispositifs de vigilance pour mieux capter les signaux faibles et détecter les risques émergents ;
- adapter le périmètre d'intervention des laboratoires aux évolutions des risques sanitaires en santé animale, santé végétale et tout au long de la chaîne alimentaire.

Le contrat fixe également des objectifs ambitieux en termes d'efficacité par une recherche d'optimisation de l'ensemble des processus internes.

**Satisfaire aux exigences d'indépendance, de transparence et d'ouverture à toutes les parties prenantes, au travers de la maîtrise des processus.**

L'Agence a créé de nombreux espaces d'échange avec l'ensemble des parties prenantes dans l'objectif d'une part d'expliquer sa méthodologie aussi bien que les résultats de ses travaux, d'autre part de recueillir les remarques et sujets d'intérêts des parties prenantes. Sont ainsi organisés des échanges réguliers avec les professionnels, les organisations syndicales, associations de consommateurs, associations environnementales, associations de victimes d'accidents du travail, élus, personnalités qualifiées, sous la forme de réunions de consultation, de restitution des travaux et d'échanges.

Pour une information accessible à tous, **une nouvelle version plus ergonomique du site Internet** de l'Agence a été mise en ligne en février 2013. Ce site constitue un outil stratégique permettant à l'Anses d'assurer sa mission d'information auprès du public, de la communauté scientifique et des parties prenantes. Par ailleurs, l'Anses a organisé **une vingtaine d'événements scientifiques en 2013.**

**Développer les connaissances et les capacités de veille et d'alerte notamment sur les risques émergents.**

L'Anses a publié les résultats d'une réflexion prospective qui a impliqué une partie de ses agents, son conseil scientifique et des personnalités extérieures durant plusieurs mois. L'objectif était de réfléchir à ce que pourraient être en 2020, les principaux axes de son programme de travail.

Les conclusions de ce travail ont mis en avant les quelques déterminants de l'évolution des risques, tels que la pression environnementale, l'évolution de l'organisation spatiale, mais aussi celle de la société ou des technologies. Ce travail de prospective est un outil qui a vocation à enrichir le processus d'élaboration de l'agenda de travail de l'Agence. Il doit lui permettre notamment d'anticiper l'émergence de risques nouveaux, afin de faire évoluer, le cas échéant, les méthodologies d'expertise.

En 2013, **26 réunions d'échanges et d'information avec les parties prenantes** ont été organisées, notamment sur les thèmes des disparités socio-économiques et apports alimentaires et nutritionnels des enfants et adolescents, des effets sanitaires du bisphénol A, des boissons dites énergisantes, des risques liés à l'utilisation de boissons autres que le lait maternel et ses substituts dans l'alimentation des nourrissons, etc.



Délai médian de traitement des signalements reçus dans le cadre de la nutrivigilance:

2 jours

507 articles publiés par l'Agence, dont

182 publications scientifiques dans des revues internationales de catégories A et A+.

## Étendre la présence et l'influence de l'établissement aux niveaux européen et international.

En 2013, les relations entre l'Anses et les organismes homologues en Europe, en Amérique du Nord et en Asie se sont concrétisées notamment par des rencontres entre directeurs généraux et/ou équipes scientifiques, ou par la signature de conventions de collaboration, notamment avec les agences homologues canadienne, américaine, danoise, allemande, britannique, chinoise.

## Gagner en efficacité, notamment par le développement des transversalités.

L'année 2013 a été marquée par l'approfondissement des transversalités mises en œuvre au sein de l'Anses depuis sa création, en particulier autour de la problématique des risques pour la santé liés aux perturbateurs endocriniens, à de faibles doses d'exposition et en prenant en compte les voies orale, respiratoire et cutanée. Dans ce cadre sont notamment étudiés les effets potentiels sur différents organes cibles et fonctions : fertilité, reproduction, métabolisme, le développement du système nerveux central, etc. La question des pesticides est

également traitée, avec le développement de travaux d'évaluations d'expositions agrégées (eau et alimentation par exemple) et prenant en compte différents usages pour une même substance (phytopharmaceutique, biocide, médicament vétérinaire) en complémentarité des approches réglementaires. Enfin, les expositions combinées à plusieurs sources de dangers chimiques, et les risques pour les consommateurs, l'origine multifactorielle de la mortalité des abeilles, sont des sujets sur lesquels se concentrent les efforts de l'Agence.

Par ailleurs, le premier rapport du groupe d'experts permanent mis en place sur l'impact des champs électromagnétiques, ainsi que la montée en puissance des nouveaux groupes de travail sur les nanomatériaux, le bien-être animal, ou encore la nutrivigilance, sont à signaler.

## LA CERTIFICATION ISO 9001

D'un point de vue de l'efficacité de son organisation, la certification de son système de management de la qualité était une priorité pour l'Agence. Elle a construit sa démarche de certification en s'appuyant, pour son activité d'évaluation des risques, sur la norme française NF X 50-110 sur la qualité en expertise. Cette démarche, qui a mobilisé toutes ses compétences, a conduit le 30 septembre 2013, à la **certification ISO 9001 de l'Agence**.

C'est la première fois que la norme « Prescriptions générales de compétence pour une expertise » est associée à la certification ISO 9001.

Un des objectifs poursuivis par l'Agence dans sa démarche de certification était la volonté d'améliorer continuellement son fonctionnement et d'attester de la qualité et de la rigueur de son organisation et de ses activités. Ainsi, cette certification permet à l'Anses de garantir un très haut niveau d'excellence scientifique, d'assurer la réactivité de son action, mais aussi de respecter les exigences d'indépendance, de transparence et d'ouverture à la société.

L'ANMV a également obtenu la certification de son système de management de la qualité. Les activités européennes et internationales de l'ANMV, totalement intégrées dans la démarche

de management de la qualité du fait de sa mission de centre collaborateur de l'OIE\* ont également été reconnues et valorisées dans le libellé du certificat.

Par ailleurs, l'ensemble des laboratoires reste engagé dans la démarche d'accréditation par le Cofrac<sup>(1)</sup>. Cela a représenté 80 jours d'évaluation en 2013 (environ 320 agents ont été rencontrés par les évaluateurs), sur les référentiels NF EN ISO/CEI 17025, 17043 et 17020 (ANMV). Cette démarche d'accréditation est une reconnaissance de compétence, qui pour l'Agence, correspond notamment à son rôle dans la mise en œuvre du règlement 882/2004.

## LE RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Début 2013, l'Anses a fait évoluer son système d'information de gestion des appels à candidatures d'experts et des déclarations publiques d'intérêts, afin de mettre celui-ci en conformité avec le formulaire type de DPI\* défini par arrêté du 5 juillet 2012. L'ensemble des déclarants concernés par le dispositif (800 experts externes, 600 agents) ont ainsi mis à jour leur DPI par télé-déclaration en ligne. Les DPI représentent un élément clé des règles de déontologie de l'Agence.

(1) Portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## LA CARTOGRAPHIE ET LA GESTION DES RISQUES À L'ANSES

Dans l'exercice de ses missions, l'Agence est confrontée à différents types de risques (scientifiques, organisationnels, financiers, médiatiques, etc.) qu'il convient de maîtriser et de gérer.

Pour y parvenir, l'Agence a engagé une démarche dont l'objectif est d'identifier, d'évaluer et de gérer ces risques et d'apporter des éléments partagés pour engager des décisions opérationnelles. La démarche repose sur trois éléments fondamentaux : la cartographie des risques, leur maîtrise par des plans d'actions, la surveillance et la mise à jour de la cartographie avec le soutien d'une cellule d'audit et d'évaluation, indépendante de la direction de l'Agence.

Sur la base de recommandations ayant fait suite à un audit réalisé en 2011 par les corps d'inspection IGAS\*, CGAAER\* et CGEED\* sur le contrôle interne de l'Agence, une politique de gestion des risques a été définie, articulée avec la démarche qualité ISO 9001. De septembre 2012 à avril 2013, l'Anses s'est appuyée sur des compétences externes pour mettre en place ce dispositif qui permettra à l'Agence de :

- sécuriser l'atteinte des objectifs stratégiques dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) ;
- protéger les populations, l'environnement et ses collaborateurs ;
- s'assurer de la conformité des actions de l'Agence avec les lois en vigueur (Code de la santé publique, sûreté biologique) ;
- préserver sa réputation ;
- sécuriser sa prise de risque et optimiser le couple risque/opportunité.

## L'INFORMATION ET L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

**Bisphénol A, radiofréquences, équilibre alimentaire, santé animale, sécurité des aliments, santé des travailleurs, protection du végétal... : l'opinion publique a besoin de repères et de références sur les grands sujets scientifiques de société. Dans ce contexte, l'Agence se doit de délivrer une information scientifique de référence sur la base des avis et recommandations qu'elle délivre aux pouvoirs publics.**

Dès sa création, l'objectif de l'Anses a été de **mettre à disposition du public et des parties prenantes une information scientifique de référence**, apte à constituer un point de repère dans le débat public. Son ambition est donc, par la création de multiples lieux d'échanges et d'outils de diffusion, de favoriser la compréhension et l'appropriation de ses recommandations de santé publique.

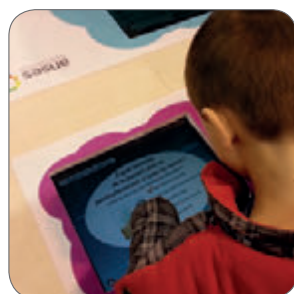
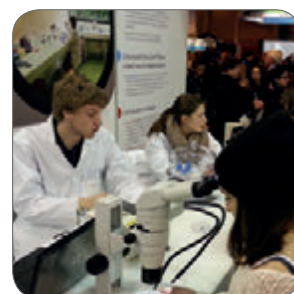
Dans cet esprit ont été mis en place auprès du Conseil d'administration, **cinq comités d'orientation thématiques** ouverts à des personnalités extérieures très impliquées et/ou emblématiques des tendances de la société civile. Ils couvrent les domaines de l'alimentation, de la santé-environnement, de la santé au travail, de la santé et du bien-être animal et de la santé du végétal. En 2013, ils se sont réunis trois fois, en février, en mai et en octobre, rassemblant une vingtaine de parties prenantes à chaque réunion. Ils ont notamment échangé sur les résultats du travail de prospective et sur l'élaboration des priorités du programme de travail de l'Agence.

Au-delà de la mise à disposition d'outils d'information auprès du public, l'Anses s'est engagée dans une démarche globale visant d'une part à adopter une démarche proactive en matière de communication et d'autre part à animer et promouvoir le dialogue avec les parties prenantes, en particulier les milieux associatifs.

Ces activités participent de la mise en œuvre de la **Charte de l'ouverture de l'expertise à la société** qui a été adoptée en 2008 et reconduite en 2011 avec d'autres partenaires scientifiques français. L'objectif poursuivi par cette charte est d'appliquer les principes de **transparence** et de **participation** en prenant en compte les connaissances concrètes et les interrogations des acteurs concernés. Une telle approche est de nature à conduire

à une évaluation plus robuste car plus large. La qualité des décisions susceptibles de découler du processus et leur compréhension par tous les acteurs s'en trouvent ainsi améliorées.

Dans le domaine de l'expertise, le recours aux **sciences humaines** (principalement sociologie des risques, des organisations, des sciences et des techniques, et plus récemment économie) a été engagé depuis plusieurs années. Ces travaux portent à la fois sur des questions d'ordre méthodologique et d'appui à certaines expertises et sont menés avec l'appui d'un groupe de travail d'experts mis en place en novembre 2012, et qui s'est réuni cinq fois en 2013.





## CINQ COMITÉS D'ORIENTATION THÉMATIQUES

Le Conseil d'administration met en place des comités d'orientation thématiques. Ceux-ci l'assistent et contribuent à :

- l'expression des besoins en termes d'évaluation des risques, de référence et de recherche ;
- la définition des orientations stratégiques de l'Agence, en lui faisant remonter les préoccupations dominantes de la société civile dans son domaine de compétences ;
- la valorisation des travaux de l'Agence auprès des parties prenantes.

Au nombre de cinq, ces comités d'orientation thématiques couvrent les thématiques alimentation, santé et alimentation animales, santé-environnement, santé-travail, santé et protection des végétaux.

Ils associent la direction de l'Agence et des personnes extérieures, très impliquées dans les sujets d'intérêt de l'Agence et représentantes de la société civile (représentants associatifs, syndicaux ou professionnels, etc.). Ils associent également de manière privilégiée les membres actifs du Conseil d'administration, ainsi que des membres du Conseil scientifique.

La présidence est assurée par un administrateur particulièrement concerné par le domaine.

Ces comités se réunissent deux fois par an.

Lieux d'échanges, d'écoute, d'explication entre l'Agence et les parties prenantes, ils doivent permettre une expression des besoins au regard des grands enjeux en matière sanitaire et au regard de l'expression des attentes sociétales.

Ils contribuent notamment à l'élaboration du programme de travail de l'Agence ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre.

## L'APPUI DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES AU PROCESSUS D'EXPERTISE

L'identification et l'analyse des déterminants sociologiques et économiques de certaines situations de risques peuvent apporter des contributions nécessaires au processus d'expertise, qu'il s'agisse du cadrage des questions à traiter et de leurs différents composants, de l'instruction de l'expertise elle-même (e.g. documentation des usages, des expositions et de leurs déterminants, construction et validation des outils et modèles retenus, etc.), jusqu'à, le cas échéant, l'établissement de recommandations. Pour être recevable, la production de connaissances issues de ces disciplines est donc soumise aux mêmes critères d'exigence que l'ensemble des travaux produits par l'Agence (compétence, transparence, indépendance, expertise collective, etc.).

Elle est fondée sur de l'expertise interne, de l'expertise externe (*via* la création d'un groupe de travail pérenne en sciences humaines et sociales et la mobilisation d'experts de ces disciplines dans certains groupes de travail) et des collaborations/partenariats académiques formalisés par des conventions de recherche – développement.

## L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE : ÉVOLUTIONS ET POSITIONNEMENT DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION EN SITUATION D'INCERTITUDE

Depuis les crises sanitaires et environnementales des années 1980-90, l'expertise scientifique occupe une place grandissante dans le processus d'élaboration de la décision publique. Face à la complexité des sujets à traiter et aux enjeux sociétaux associés, face aux incertitudes entourant les connaissances disponibles et aux exploitations dont elles font l'objet dans l'espace public, suffit-il de se prévaloir de l'autorité de la science pour arbitrer des choix difficiles ? De nombreuses personnalités ont débattu de ces questions lors du colloque organisé le 18 juin 2013 par l'Anses et la Chaire Développement durable de Sciences Po qui a rassemblé plus de 200 participants.

Grâce à une fonction de « **veille sociétale** », à l'entretien de contacts réguliers avec les parties prenantes et à l'apport des sciences humaines, il est ainsi possible de mieux contextualiser les travaux d'expertise de l'Agence et d'en cerner les enjeux le plus en amont possible.

## LA DIFFUSION DE L'INFORMATION À L'ANSES

En matière d'information, l'Anses rend **systematiquement publics** ses travaux par le biais de **son site Internet**. Celui-ci, dont une nouvelle version plus ergonomique a été mise en ligne en février 2013, constitue un outil stratégique permettant à l'Agence d'assurer sa mission d'information auprès du public, de la communauté scientifique et des parties prenantes.

L'organisation de conférences de presse, l'organisation d'une vingtaine d'événements scientifiques par an, la diffusion de newsletters mensuelles (une en français, une en anglais) à plus de 22 000 contacts, ainsi qu'un compte Twitter très actif (environ 1700 abonnés), permettent à l'Anses de relayer ses recommandations ainsi que son actualité.

Parmi les outils de diffusion de l'information scientifique, l'Anses met également à disposition des publications, principalement sous une forme **numérique**.



QUELQUES CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2013

**29**  
COMMUNIQUÉS OU  
DOSSIERS DE PRESSE

**1 405**  
DEMANDES  
DE PRESSE

**1,8**  
MILLION  
DE VISITES WEB

**34** DOCUMENTS  
PÉRIODIQUES  
(BULLETINS,  
RAPPORTS  
D'ACTIVITÉ,  
RAPPORTS ANNUELS  
SCIENTIFIQUES,  
ETC.)

**9 919**  
CITATIONS PRESSE

**60**  
POINTS  
D'ACTUALITÉ  
PUBLIÉS SUR  
SON SITE INTERNET

**26** RÉUNIONS  
D'ÉCHANGES ET  
D'INFORMATION  
AUPRÈS DES PARTIES  
PRENANTES

**33**  
RAPPORTS ÉDITÉS

**20** ÉVÉNEMENTS  
SCIENTIFIQUES  
DONT 4 SALONS  
PROFESSIONNELS  
THÉMATIQUES OU  
GRAND PUBLIC

**Derniers Avis et Rapports**

avr 2014 // Avis



**AVIS de l'Anses relatif aux risques liés à la présence dans les compléments alimentaires de p-synéphrine ou d'ingrédients obtenus à partir de fruits de Citrus spp. en contenant**

avr 2014 // Avis



**Rapport de l'Anses relatif l'expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel - Document de référence pour la construction et la mesure de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel (VLEP)**

**Comment signaler un événement sanitaire** →

**Suivez-nous sur Twitter** →

**Tout savoir sur l'étude INCA 3** →

**Appel à candidatures d'experts** →

**Marchés publics** →

**Retrouver tous nos dossiers** →

## LA DÉONTOLOGIE DE L'EXPERTISE, GARANTIE DE L'INDÉPENDANCE

Pour garantir la qualité de son expertise, l'Anses dispose d'une instance, le Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, qui prend en charge la complexité de certaines situations particulières et évalue les choix faisant l'objet de contestations ou de doutes. Il examine, sur la base de saisines particulières, la mise en œuvre de l'ensemble des principes, règles et procédures que l'Agence s'est données en vue du respect de ses règles déontologiques destinées à garantir l'indépendance de l'expertise.

Pour instruire ses dossiers, le Comité est libre de ses auditions, ce qui constitue un gage de sa crédibilité. Menées à huis clos une fois par mois, les discussions au sein du Comité permettent de dégager des positions qui se veulent équilibrées, reflétant la sensibilité de la majorité, sans forcément chercher l'unanimité. En 2013, le Comité a émis trois avis, disponibles en ligne sur le site de l'Anses.

Par ailleurs, durant l'année 2013, sa composition a évolué : deux nouveaux membres ont été désignés pour renforcer le Comité qui comporte désormais huit membres, dans le respect de l'objectif de parité. Tous ont en commun d'être extérieurs à l'Anses, ce qui garantit l'indépendance des avis. Le fait que les membres soient d'horizons disciplinaires divers (philosophie, droit, médecine, environnement, etc.) contribue à apporter aux débats du Comité une dimension contradictoire, plurielle et collégiale.

## RENCONTRE INTERNATIONALE

Le Comité de déontologie a été invité à rencontrer à Berlin, le 6 septembre 2013, les responsables des instituts allemand et danois homologues de l'Anses. Les échanges ont permis de mettre en perspective la manière dont chaque pays aborde les conflits d'intérêts dans les domaines de l'environnement et de l'alimentaire.





## PIERRE LE COZ, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS, LIVRE LES RESSORTS ET MOTIVATIONS DES AVIS PUBLIÉS EN 2013

Durant l'année 2013, le Comité s'est réuni à neuf reprises et a procédé à de nombreuses auditions. Il a notamment travaillé sur trois questions, et trois avis en ont découlé.

Tout d'abord, rappelons qu'en fin d'année 2012, le Conseil d'administration de l'Anses a examiné la révision de son code de déontologie de l'expertise. Un article concernant le devoir d'alerte a fait débat, amenant le Comité à s'interroger. Un membre de l'Anses s'expose-t-il à des sanctions, s'il n'a pas alerté d'un risque dont il avait connaissance ?

Dans le cas où un groupe d'experts considère que les données sont insuffisantes pour déclencher une alerte ou qu'aucune instance d'expertise n'a été saisie du sujet, l'un de ses membres ou un agent peut estimer qu'il dispose quant à lui d'informations plus précises. Il doit alors en faire part à la direction de l'Agence. Pour qualifier cette situation, on parlera de signalement. Seuls des signaux faibles commencent à converger, mais les signaler est important pour établir une veille particulière et assurer la réactivité de l'Agence vis-à-vis des risques émergents. L'analyse individuelle d'un agent ou collaborateur de l'Anses peut jouer un rôle précurseur. Il convient de ne pas s'en tenir à une interprétation stricte du « devoir de réserve » qui pourrait dissuader les collaborateurs de l'Agence de lui signaler librement des risques suspectés.

Une autre question est apparue relative à la participation des équipes de l'Anses au Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNREST). Est-il acceptable que les équipes de l'Anses soient éligibles aux financements du programme de recherche piloté par l'Anses au même titre que les autres établissements ? Tous les projets déposés dans le cadre du PNREST sont évalués par des évaluateurs externes à l'Agence et selon une procédure très cadrée. Le Comité a ainsi estimé que les équipes scientifiques de l'Anses peuvent être proposées aux appels à projets. Participer à une compétition est le meilleur moyen de rester compétitif. Du fait de leur spécialité et de leur mandat de référence, certains laboratoires de l'Anses jouent un rôle important dans des domaines qui relèvent du PNREST\*.

En revanche, le Comité est réservé sur la participation des directions de l'Anses qui contribuent à la programmation, et s'exposent à être considérées comme juge et partie. Par ailleurs, les membres du comité scientifique du programme ne peuvent soumettre un projet en tant que responsable scientifique d'une équipe partenaire Anses.

Enfin, 2013 a vu la création du CES\* du Médicament vétérinaire, qui réunit douze spécialistes de différents domaines d'expertise du médicament vétérinaire. Un groupe de travail permanent constitué de sept vétérinaires praticiens est également placé auprès du directeur de l'ANMV\*. La question de la participation de vétérinaires praticiens à ce CES mérite d'être posée. L'Agence ne peut apprécier correctement le risque de conflit d'intérêts pour un vétérinaire praticien à partir de la seule DPI\*. L'Anses doit se donner les moyens de vérifier à l'égard de quels laboratoires et pour quels médicaments le candidat risque de se trouver en conflit d'intérêts, afin d'apprécier si et selon quelle fréquence il lui serait interdit de participer aux travaux du CES. Ainsi, le Comité a recommandé à l'Anses de subordonner toute nomination au sein du CES « Médicament vétérinaire » à une déclaration d'intérêts annexe, non rendue publique.



## PROTÉGER AU QUOTIDIEN

Par son large champ de compétences et en abordant la santé de l'individu sous plusieurs aspects étroitement complémentaires, l'Anses prend en compte l'ensemble des risques auxquels l'Homme peut être exposé au quotidien, au travers de son milieu professionnel, de l'environnement et de son alimentation. Voici quelques exemples de travaux de l'Agence dont les résultats ont été publiés tout au long de l'année 2013.

### Trois questions à



Gérard Lasfargues  
Directeur général adjoint scientifique

#### — Quel bilan tirez-vous de ces trois premières années d'activité scientifique ?

*L'activité scientifique de l'Anses reste dense et très diverse. Elle garde toute sa rigueur scientifique et sa valeur de référence internationale grâce à la mise en place d'un ensemble de règles de fonctionnement interne et d'un cadre déontologique rigoureux à travers des documents de référence*

*variés, notamment sur les méthodologies de l'expertise. Nous nous sommes attachés à travailler avec nos experts à une meilleure valorisation des travaux réalisés et une meilleure prise en compte des besoins de recherche, en particulier dans le cadre du Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNREST).*

*Une attention réelle est portée aux questions de méthodes dans l'évaluation des risques et à l'intégration des sciences humaines et sociales. Enfin, les échanges et le partage de travaux avec d'autres agences ou organismes sur le plan européen et international ont été largement développés et sont utiles pour nos travaux d'évaluation des risques et au-delà pour la gestion de ces risques.*

#### — Quels sont aujourd'hui les domaines prioritaires pour l'Anses ?

*Les sujets majeurs dans nos différents champs thématiques restent bien sûr d'actualité, que ce soient les contaminants de l'alimentation, l'impact des produits phytosanitaires sur nos environnements domestique et professionnel et notamment l'exposition des travailleurs*

*agricoles, l'antibiorésistance animale et donc humaine, le risque chimique de façon globale, les valeurs de référence, mais aussi les risques « émergents » comme ceux liés aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens... Tous ces sujets, repris dans les différents plans nationaux, restent au premier plan de notre programme de travail.*

#### — Quels sont les sujets scientifiques qui restent à approfondir ?

*Des sujets thématiques spécifiques comme la toxicité des nanomatériaux, les causes de mortalité des abeilles, la pollution de l'air intérieur, mais également des sujets qui renvoient à des questions méthodologiques importantes pour l'évaluation des risques, a priori dans le champ réglementaire comme a posteriori : la prise en compte des faibles doses, les mélanges de produits chimiques, l'intégration des différentes sources d'exposition...*

## BISPHÉNOL A

Depuis 2009, l'Anses mène à la demande des pouvoirs publics une expertise d'ampleur sur une trentaine de substances identifiées comme reprotoxiques de catégorie 3 ou/et perturbateurs endocriniens pour la reproduction et la fertilité. Dans ce cadre, après trois années de travail, l'Anses a publié en avril 2013 les résultats de l'évaluation des risques sanitaires associés au bisphénol A. Trois autres rapports ont également été publiés : un état des lieux des alternatives potentielles au bisphénol A, une évaluation des dangers d'autres composés de la famille des bisphénols et un rapport sur les incertitudes entourant les perturbateurs endocriniens.

L'avis rendu confirme les effets sanitaires du bisphénol A que l'Agence avait estimés en septembre 2011, en particulier pour la femme enceinte au regard des risques potentiels pour l'enfant à naître. Il prend en compte, pour la première fois, une estimation des expositions réelles de la population au bisphénol A par voie alimentaire, mais aussi par inhalation (via l'air ambiant) et par voie cutanée (au contact de produits de consommation). Il met en évidence que l'alimentation contribue à plus de 80 % de l'exposition de la population.

## ALTERNATIVES AU BISPHÉNOL A

L'Anses a créé un groupe de travail dédié « Perturbateurs endocriniens et reprotoxiques de catégorie 3 ». Ses travaux ont conduit à intégrer de la façon la plus large possible les différentes sources potentielles d'exposition au bisphénol A (alimentation, air, poussière, produits de consommation, etc.) et de modéliser les expositions aux différents âges de la vie, ainsi que dans certaines situations spécifiques d'exposition (travailleurs). Au total, 73 alternatives possibles au BPA ont été identifiées. Cependant il n'existe pas pour autant de substitut permettant de remplacer le BPA dans toutes ses utilisations et applications industrielles. Par ailleurs les autres bisphénols ont en partage avec le BPA des propriétés oestrogéniques qui conduisent à en déconseiller l'utilisation en tant que substitut au BPA.

## EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX BITUMES ET À LEURS ÉMISSIONS

Suite à des signaux d'alertes quant aux effets des bitumes sur la santé des travailleurs, la Fédération nationale des salariés de la construction - Confédération générale du travail (FNSC-CGT) a saisi l'Anses afin d'évaluer les risques sanitaires pour l'Homme. Au regard des résultats obtenus, l'Agence a conclu à l'existence d'un risque sanitaire associé à une exposition des travailleurs aux liants bitumineux et à leurs émissions. En conséquence, elle considère que ces expositions professionnelles devraient être réduites, notamment par des mesures de prévention collective et d'adaptation de l'organisation du travail. Elle formule également des recommandations en matière de prévention du risque chimique, notamment l'élaboration souhaitable d'une proposition de classification harmonisée des bitumes en lien avec leurs effets respiratoires et selon les dispositions du règlement européen « CLP\* ».



En outre, les travaux ont conduit à identifier d'autres situations d'exposition, notamment liées à la manipulation de papiers thermiques (tickets de caisse, reçus de cartes bancaires,...), en particulier dans un cadre professionnel.

Par ailleurs, en septembre 2012, l'Anses a déposé auprès de l'Agence européenne des substances chimiques (ECHA\*) une proposition de classement plus sévère du bisphénol A en tant que toxique pour la reproduction. En septembre 2013, l'ECHA a mis cette proposition en consultation auprès des autres États membres.

### BOISSONS ÉNERGISANTES : MISE EN GARDE CONTRE DES MODES DE CONSOMMATION À RISQUES

Dans le cadre de son dispositif de nutrivigilance, l'Agence a recueilli 257 déclarations d'effets indésirables suspectés d'être liés à la consommation de boissons dites énergisantes et a évalué les risques liés à leur consommation. Elle a rendu en octobre un rapport alertant sur certaines pratiques de consommation à risques de boissons énergisantes comme leur association avec de l'alcool ou en contexte sportif ou festif, en s'appuyant notamment sur une étude nationale de consommation dont les résultats ont été analysés par l'Agence. Elle a par ailleurs mis en garde contre la surconsommation de caféine, notamment chez les jeunes particulièrement consommateurs de ces boissons.

### ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES RISQUES LIÉS AUX RADIOFRÉQUENCES

L'Anses a mis en place en 2011 un dispositif spécifique visant à répondre aux questions posées par l'exposition aux radiofréquences en matière de sécurité sanitaire : la création d'un groupe d'expertise spécifique « Radiofréquences et santé » et l'installation d'une instance de dialogue réunissant les parties prenantes. L'Agence a publié en octobre 2013 les résultats de son évaluation des risques. Ses conclusions ne mettent pas en évidence d'effet sanitaire avéré et ne conduisent pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population. Elles pointent toutefois, avec des niveaux de preuve limités, différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal. Par ailleurs, certaines publications évoquent une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Compte tenu de ces éléments, dans un contexte de développement rapide des technologies et des usages, l'Anses recommande de limiter les expositions de la population aux radiofréquences -

en particulier des téléphones mobiles -, notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs, et de maîtriser l'exposition générale résultant des antennes-relais. Elle va par ailleurs poursuivre son travail en examinant plus spécifiquement toutes les données disponibles, en France et à l'international, concernant les électro-hypersensibles et les enfants.

### RISQUES LIÉS À L'ALIMENTATION DES NOURRISSONS AVEC DES BOISSONS AUTRES QUE LE LAIT MATERNEL ET SUBSTITUTS

Suite au signalement de plusieurs cas graves chez de très jeunes enfants ayant été partiellement ou totalement nourris avec des boissons autres que le lait maternel et ses substituts, l'Anses s'est autosaisie pour conduire une évaluation des risques liés à ces produits dans l'alimentation des nourrissons de la naissance à un an. L'expertise réalisée par l'Agence montre que ces boissons de consommation courante ne permettent pas de couvrir intégralement les besoins nutritionnels spécifiques des nourrissons. L'Anses considère donc que ces produits ne doivent pas être utilisés, que cela soit à titre exclusif ou même partiel, chez l'enfant de moins d'un an. Elle rappelle égale-

### ANSES ET EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

L'Anses est régulièrement interrogée sur des situations de contamination de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) par des contaminants physico-chimiques réglementés ou non-réglés (thallium, strontium, nitrosomorpholine, etc.). Certaines de ces saisines présentent un caractère d'urgence et demandent un traitement prioritaire.

L'Agence a aussi évalué la part que représente l'eau dans l'exposition alimentaire globale aux pesticides et les conséquences de la variabilité géographique de sa contamination en termes de risques pour la santé humaine. De façon générale, pour les 106 substances étudiées, cette étude montre que les variations régionales ne modifient pas les conclusions des évaluations de risque conduites à l'échelle nationale, la contribution de l'eau à l'exposition alimentaire globale aux pesticides étant généralement faible.

Une méthode générale pour l'évaluation des résidus de médicaments dans l'EDCH a été définie, puis appliquée à des molécules utilisées en médecine humaine et en médecine vétérinaire. Les travaux se poursuivent par l'application de cette méthode à deux antibiotiques et deux anti-inflammatoires non-stéroïdiens détectés dans les EDCH.

ment que le lait maternel est l'aliment de référence adapté aux besoins du nourrisson, et qu'ainsi, hors allaitement, seules les préparations pour nourrissons et préparations de suite (à base de protéines animales ou végétales) peuvent couvrir les besoins de l'enfant de moins d'un an.

### RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS DANS L'EAU : UNE MÉTHODE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

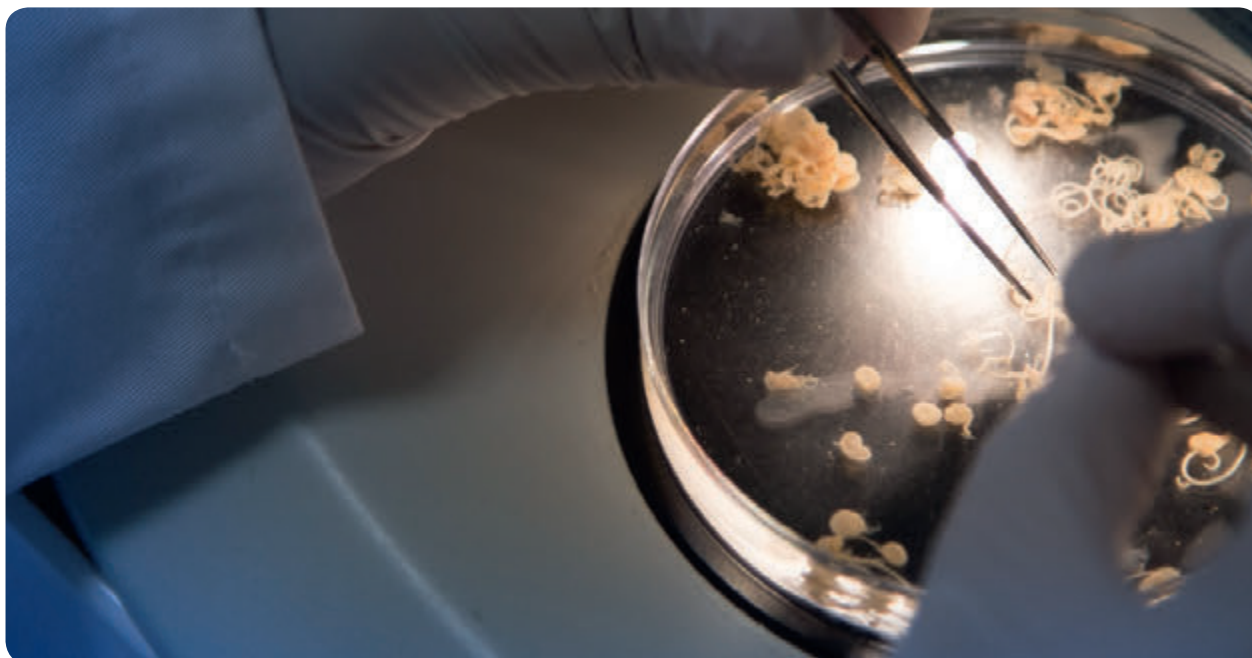
La présence de résidus de médicaments dans les eaux mobilise depuis plusieurs années les autorités sanitaires et la communauté scientifique. L'Agence travaille sur cette thématique depuis 2006 et a construit une démarche globale qui s'inscrit désormais dans le plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux (PNRM), lancé en 2011 : hiérarchisation des médicaments humains et vétérinaires les plus pertinents à rechercher, développement de méthodes d'analyse de ces substances présentes dans l'eau à l'état de traces, réalisation d'une campagne nationale de prélèvements et d'analyses intégrant la recherche de plus de quarante composés, mise au point d'une méthodologie d'évaluation de risque. Le travail

de l'Agence, publié courant mai 2013, propose une méthode générale d'évaluation des risques sanitaires liés à ces molécules dans les eaux destinées à la consommation humaine et son application à deux résidus de médicaments retrouvés à l'état de traces.

### RENFORCEMENT DES MOYENS DE CONTRÔLE ET DE DÉTECTION TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

En 2013, l'Anses avait fait du renforcement des moyens de contrôle tout au long de la chaîne alimentaire l'une de ses priorités, avec l'ambition de développer de nouvelles méthodes d'analyse, mises à disposition des laboratoires opérationnels sur le terrain. L'objectif est de doter ses laboratoires de capacités technologiques nouvelles permettant d'apprécier avec précision l'évolution et l'émergence de souches à fort potentiel pathogène pour le végétal, pour l'Homme et/ou l'animal.

Ainsi, afin de développer ses capacités d'analyse moléculaire haut débit, l'Anses s'est dotée, au cours de l'année 2013, d'un séquenceur d'acides nucléiques haut débit. Cette nouvelle technique de séquençage (NGS), couplée au traitement infor-





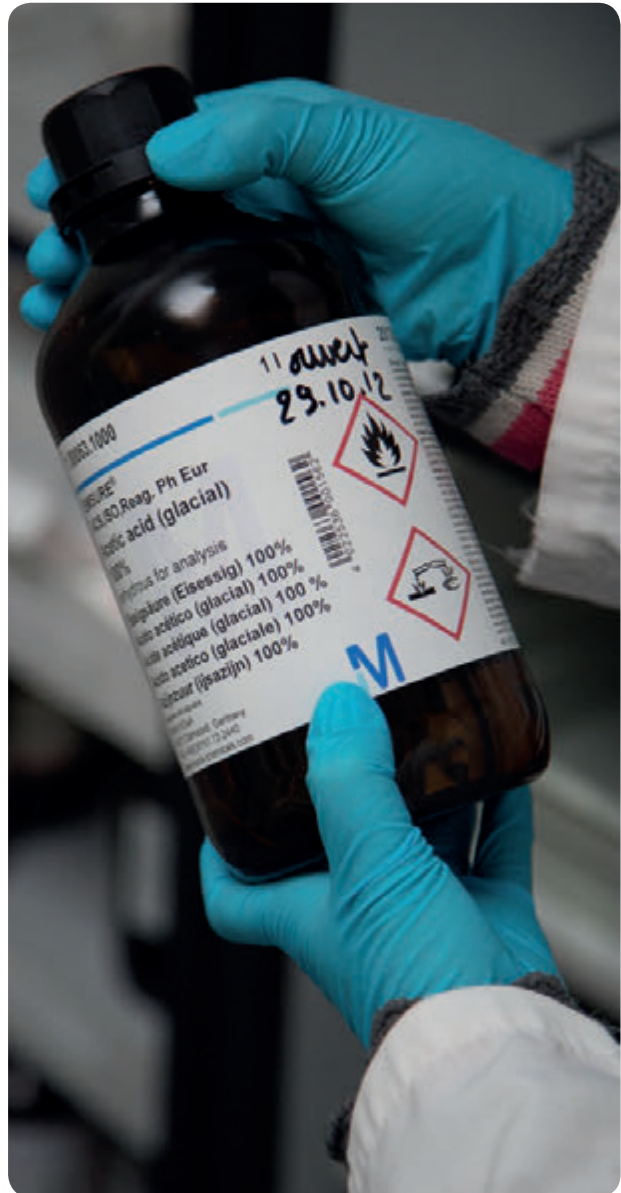
matique des données, permet d'aborder l'analyse systématique d'échantillons complexes d'ADN\* ou d'ARN\* pour la découverte et l'identification d'agents infectieux. L'équipement permet d'obtenir une très grande profondeur de lecture dans un temps limité et répond ainsi au besoin d'analyses rapides nécessaires en situation d'émergence.

L'Agence a également investi dans un appareil de spectrométrie de masse, dédié à la microbiologie, pour compléter les analyses génomiques. Dans le domaine du diagnostic microbiologique, les technologies innovantes de biologie moléculaire telles que la PCR, l'hybridation moléculaire ou le séquençage génomique constituent aujourd'hui l'outil de référence pour effectuer un diagnostic précis et rapide.

Enfin, pour améliorer la recherche de contaminants chimiques identifiés comme risques émergents, les efforts du laboratoire de sécurité des aliments ont été axés sur le développement de méthodes. Ainsi, le Laboratoire a notamment mis au point une méthode permettant de doser de très petites quantités d'acrylamide dans les denrées alimentaires destinées aux jeunes enfants. Une méthode de dosage des pesticides à large spectre (150 molécules) a été développée et expérimentée. Une autre permet de détecter et de dénombrer des bactéries (*Vibrio* sp.) dans les produits de la mer.

### IMPACT SANITAIRE DU BRUIT

En novembre 2009, l'Agence a été saisie par les ministères en charge de la santé et de l'environnement afin d'élaborer des indicateurs opérationnels sur l'impact sanitaire du bruit, accompagnés de valeurs de référence et de gestion. L'objectif était de rendre compte des effets sanitaires associés aux événements sonores ponctuels dans le cadre des études des impacts sanitaires liés aux bruits des transports terrestres et des activités. L'Agence a considéré qu'en l'état des connaissances, la définition d'indices ou d'indicateurs répondant de manière satisfaisante à la problématique n'était pas envisageable. Le groupe de travail d'experts a donc développé une méthode d'évaluation des impacts sanitaires extra-auditifs liés au bruit en intégrant les déterminants non-acoustiques d'ordres psychologiques, sociaux et territoriaux.



### MÉTHODES ALTERNATIVES AU TRAITEMENT CHIMIQUE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHÊNE EN CONDITIONS URBAINES

Les chenilles processionnaires sont des insectes présents dans plusieurs régions de France, y compris en ville, et dont la prolifération provoque un affaiblissement des arbres. Elles ont également un impact sur la santé humaine et animale, leurs poils, urticants et allergisants, étant responsables de dermatites. Les traitements insecticides ne pouvant être utilisés en zone urbanisée, l'Agence a travaillé sur les alternatives. Elle a conclu que la stratégie la plus efficace de lutte contre ces chenilles en milieu urbain devait passer par une combinaison de méthodes préventives (choix des plantations en zone urbaine, mesures de détection précoce de la chenille,...) et curatives (pièges à chenilles, destruction des nids de chenilles, nichoirs pour les oiseaux insectivores,...). Le degré d'intervention doit également être modulé en fonction de la fréquentation des zones concernées : application de méthodes de lutte visant à éradiquer les chenilles dans les lieux très fréquentés et à les contenir dans les autres zones.

### CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES BASSES FRÉQUENCES

Depuis l'avis rendu par l'Agence en 2010 sur les effets des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences, plusieurs études scientifiques ont été publiées, notamment l'étude Géocap étudiant en France le rôle dans certains cancers de l'enfant des facteurs environnementaux, dont les champs électromagnétiques basses fréquences. Par ailleurs, des associations, des collectifs citoyens, ainsi que des éleveurs rapportent des troubles du comportement des animaux (nervosité, agressivité) associés à des modifications des performances zootechniques (traitements inégaux, diminution du poids et ralentissement de la croissance).

L'Anses a donc engagé une expertise pour approfondir l'expertise scientifique relative aux conséquences des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences, d'une part, sur les populations générale et professionnelle et d'autre part, sur la santé animale et les performances zootechniques.



### DIGESTATS DE MÉTHANISATION : TROIS PREMIERS AVIS

En décembre 2013, trois premiers avis sur les digestats de méthanisation ont été rendus par l'Agence. Les dossiers de digestats de méthanisation répondent à l'un des enjeux du plan EMAA (Energie Méthanisation Autonomie Azote) présenté en mars 2013 par le ministre en charge de l'agriculture. Ce plan vise à résoudre le problème des zones agricoles en excédents structurels d'azote en exportant hors de ces zones des matières organiques azotées issues des élevages, grâce à l'acquisition du statut de produit de digestats de méthanisation agricole à l'horizon 2020.



Paul Frimat  
Président du Conseil scientifique

L'année 2013 a été l'occasion pour le Conseil scientifique (CS) de l'Anses de faire un bilan de trois années de fonctionnement avant son renouvellement. Ainsi, sur ces trois années, le CS s'est réuni à treize reprises en séance ordinaire. Dans ce cadre, les membres du CS ont participé, en qualité de rapporteurs pour le Conseil scientifique, aux comités d'instruction des dossiers de candidature aux comités d'experts spécialisés dont l'ensemble (18 comités, 345 mandats d'experts sélectionnés au total) a été renouvelé sur ces trois années.

Le CS est bien entendu consulté sur le programme de travail annuel de l'Anses dans les différents champs thématiques (santé-alimentation, santé-environnement, santé-travail, santé animale et végétale), les membres du CS compétents dans ces différents domaines participant également aux comités d'orientation thématiques de l'Agence.

Le CS a donné des avis sur les textes des appels à projet de recherche annuels du Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNREST), et en 2013 du premier appel à projets de recherche spécifique Radiofréquences, ainsi que sur la composition des comités de sélection du programme de recherche. Au-delà, il a été informé et a pu discuter des activités et perspectives de l'Anses en général, notamment en Europe et à l'international.

L'année 2012 avait été celle de l'évaluation collective des activités scientifiques des laboratoires à laquelle plusieurs membres du CS ont pu participer. L'année 2013 a été l'occasion d'un exercice intéressant de prospective du CS avec les scientifiques de l'Anses pour réfléchir aux déterminants de l'évolution des risques sanitaires à un horizon 2020 et anticiper sur les programmes et méthodes de travail futurs de l'Agence. Un document préparatoire Anses 2020 et une synthèse de ce séminaire de prospective ont été publiés.

Le CS a ainsi vocation à des interactions de plus en plus fortes avec l'Anses dans ses différentes composantes pour jouer pleinement son rôle de conseil dans l'orientation et le pilotage des activités scientifiques. À cet effet, le nombre de ses membres a pu être porté à vingt-neuf à l'occasion de son renouvellement fin 2013, ce qui permettra notamment à divers membres du CS de participer à une commission scientifique des laboratoires plus spécifiquement chargée d'apporter un regard extérieur et de discuter les orientations scientifiques par domaine dans le champ des laboratoires de l'Agence.





## ASSOCIER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES À L'EXPERTISE

### SANTÉ DES ABEILLES : L'ANSES SE MOBILISE

Depuis plusieurs années, un phénomène d'affaiblissement et de mortalité des colonies d'abeilles est constaté dans de nombreux pays. Divers facteurs peuvent agir sur la santé des abeilles, seuls ou en association (maladies infectieuses et parasitaires, stress lié aux changements des ressources alimentaires, produits phytopharmaceutiques, conditions climatiques) et sont désormais reconnus par la communauté scientifique. Les équipes scientifiques dédiées à l'évaluation du risque, les laboratoires, l'Agence nationale du médicament vétérinaire et le laboratoire de Sophia-Antipolis de l'Anses se mobilisent sur ce sujet. Dans le cadre de ses Rencontres scientifiques, l'Agence a organisé, le 21 novembre 2013, une journée pour faire le point. À cette occasion, plus de trois cents personnes ont assisté à la présentation de résultats de travaux de surveillance, d'évaluation des risques et de recherche, réalisés par les équipes de l'Anses, mais également par d'autres instituts français et européens. La journée s'est clôturée par une table ronde réunissant les parties prenantes.

Rappelons également que l'Anses a mis en place en 2012 un groupe d'experts dédié destiné à mieux comprendre les effets des co-expositions aux pesticides et aux agents pathogènes sur le devenir des colonies d'abeilles.

L'évaluation des risques sanitaires se nourrit de connaissances générées par les activités de veille et de recherche menées ou soutenues par l'Agence. Voici une sélection de travaux menés en ce sens ou auxquels l'Agence contribue.

### UNE VASTE ENQUÊTE SUR LA DÉMOGRAPHIE DE L'APICULTURE EUROPÉENNE

Au cours des dernières années, de nombreux pays européens et nord-américains ont signalé un taux élevé de troubles affectant les colonies d'abeilles. Dans le cadre de son mandat de laboratoire de référence de l'Union européenne en santé des abeilles, le laboratoire de Sophia-Antipolis a été chargé de mener une étude exhaustive de la situation du cheptel à l'échelle européenne. Ce vaste travail de recensement a permis la réalisation d'une base de données européenne décrivant le nombre et les types d'apiculteurs, la taille de l'exploitation, la production et la santé des cheptels apicoles. Cette enquête montre un important niveau d'hétérogénéité de l'industrie apicole dans l'Union européenne. La forte proportion des apiculteurs non professionnels et un faible nombre moyen de colonies par apiculteur étaient les seules caractéristiques communes au niveau européen. Ces importantes variations doivent être prises en compte pour de futures études épidémiologiques ou analyses économiques ainsi que dans le cadre de la future politique européenne de développement apicole.

### DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ALIMENTATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS : ÉTAT DES LIEUX SUR UN SUJET PEU ÉTUDIÉ

La question des relations entre alimentation et niveau socio-économique est peu étudiée chez les enfants et adolescents en France. L'expertise menée par l'Anses sur ce sujet montre une moins bonne qualité nutritionnelle de l'alimentation chez les enfants et adolescents issus de milieux défavorisés. Elle met aussi en évidence chez ces derniers une consommation plus faible de fruits et légumes et plus élevée de boissons sucrées. Le rapport montre toutefois une moindre consommation de certains produits sucrés (confiseries, gâteaux) chez les enfants et adolescents de milieux défavorisés. Il souligne également une consommation équivalente de poisson quel que soit le niveau socio-économique de ces enfants et adolescents. Plus que les critères de revenu, le niveau d'études des parents apparaît comme un facteur déterminant de la qualité de l'alimentation. Ainsi, à revenu équivalent, la qualité nutritionnelle augmente avec le niveau d'études des parents.

## CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DES RISQUES D'ANTIBIORÉSISTANCE

Avec l'émergence et la diffusion croissante de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques, l'antibiorésistance est reconnue comme un problème majeur en termes de santé humaine et animale au niveau international. Via l'Agence nationale du médicament vétérinaire et quatre de ses laboratoires, l'Anses est l'un des acteurs du plan national « Ecoantibio 2017 » de réduction des risques d'antibiorésistance liés aux usages des antibiotiques en médecine vétérinaire.

Par ailleurs, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (Anses-ANMV) a mis en place un suivi des ventes d'antimicrobiens vétérinaires dès 1999. Les informations recueillies au travers de ce suivi national sont un des éléments indispensables, avec le suivi de la résistance bactérienne, pour permettre une évaluation des risques liés à l'antibiorésistance. Le rapport publié en 2013 sur la vente des médicaments vétérinaires permet d'observer des résultats encourageants, mais révèle qu'il subsiste néanmoins un certain nombre de sujets de préoccupation sur lesquels l'attention doit rester soutenue.

## RÉSAPATH, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

Le réseau Résapath constitue un dispositif essentiel pour la surveillance de l'antibiorésistance animale à la plupart des germes bactériens responsables d'infections pour l'ensemble des espèces animales. Il est animé par deux laboratoires de l'Anses (laboratoire de Lyon et laboratoire de Ploufragan-Plouzané) et a pour objectifs de suivre les tendances d'évolution de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries animales, de détecter certaines émergences et d'en caractériser les mécanismes moléculaires. Le réseau produit chaque année un rapport dressant le bilan de ses observations.

L'année 2013 a été particulièrement marquée par l'activité de référence pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires portée pour la 20<sup>e</sup> année consécutive par le laboratoire de Fougères. Du 10 au 11 octobre s'est ainsi déroulé le 18<sup>e</sup> atelier de travail de Référence regroupant comme chaque année les experts en contrôle de résidus d'antibiotiques de tous les laboratoires nationaux de référence des vingt-huit États membres.

## NUTRIVIGILANCE

Depuis quelques années, une forte augmentation de la consommation de compléments alimentaires et d'aliments ou de boissons enrichis en substances à buts nutritionnel ou physiologique (vitamines, minéraux, acides aminés, extraits de plantes...) est observée dans la population française. Face à ce constat et à la diversification croissante de l'offre, les pouvoirs publics ont décidé, en 2009, de confier à l'Agence la mise en place d'un dispositif de vigilance vis-à-vis de ces produits. Initialement centré sur le recueil des effets indésirables suspectés d'être liés aux compléments alimentaires, ce dispositif de « Nutrivigilance » s'est progressivement élargi aux aliments enrichis et aux nouveaux aliments.

En 2011, l'Agence s'est autosaisie pour mener une évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale. Un groupe de travail dédié a été mis en place fin 2011.

Son travail a consisté à :

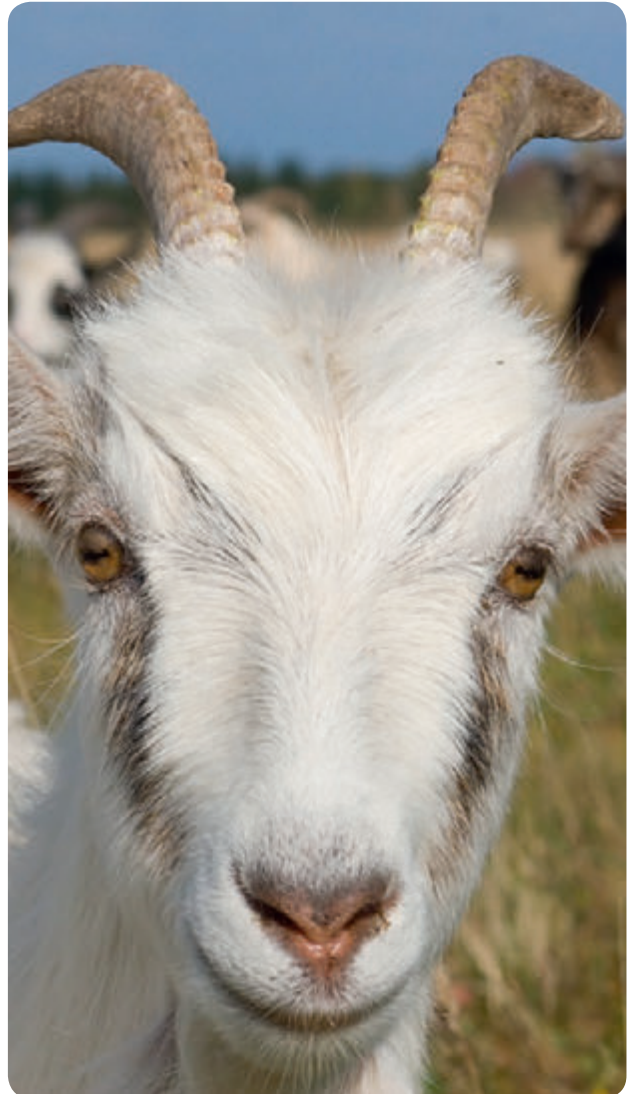
- un recensement des usages d'antibiotiques dans les différentes filières ou espèces animales, ainsi que des outils de suivi de consommation des antibiotiques et de l'antibiorésistance ;
- un bilan des principales résistances observées dans les populations bactériennes isolées chez l'animal ;
- une évaluation des pratiques en médecine vétérinaire, en identifiant dans chaque filière, les pratiques les plus à risques vis-à-vis du développement de l'antibiorésistance.

## UNE NOUVELLE ESPÈCE DE *CHLAMYDIA* MISE EN ÉVIDENCE AU LABORATOIRE DE SANTÉ ANIMALE DE L'ANSES

La chlamydiose aviaire est une maladie due à une bactérie parasite nommée *C. psittaci* qui affecte plus de 465 espèces d'oiseaux domestiques, d'élevages ou sauvages. Ce pathogène est transmissible à l'Homme et peut provoquer une forme aiguë de pneumopathie qui peut être fatale chez les personnes vulnérables lorsqu'elle n'est pas diagnostiquée et traitée à temps. Les personnes en contact direct avec les oiseaux, comme le personnel d'élevages, d'abattoirs ou les vétérinaires, sont les plus exposées. Les récents travaux menés par le laboratoire de santé animale de l'Anses, qui est également laboratoire national de référence (LNR) sur cette maladie, ont conduit à la mise en évidence de nouvelles espèces de *Chlamydia*, en particulier chez le poulet, le pigeon ou encore chez l'ibis sacré. C'est le cas de la bactérie *C. ibidis*, mise en évidence chez des ibis sacrés d'Afrique, qui avaient été en contact avec des canards d'élevages. C'est en recherchant *C. psittaci* que les scientifiques ont découvert cette nouvelle souche, dont aucune preuve, à ce jour, n'a été apportée concernant son pouvoir pathogène. Il est donc désormais nécessaire de réaliser des études complémentaires pour approfondir les connaissances sur cette nouvelle espèce, en particulier si elle présente un caractère zoonotique. Les résultats de ces études complémentaires pourraient permettre à l'Anses, si besoin, de conduire une évaluation des risques concernant cette nouvelle espèce.

## DISPOSITIF PILOTE FIÈVRE Q : UN PREMIER BILAN

Un dispositif de surveillance des avortements dus à la fièvre Q chez les ruminants domestiques a été mis en place en 2012. Au 30 avril 2013, sur les 546 élevages bovins et 208 élevages d'ovins et caprins intégrés au dispositif de surveillance des avortements, 4 % des élevages bovins et 8 % des élevages de petits ruminants étaient cliniquement atteints de fièvre Q. Le bilan a souligné l'importance de la bonne mise en œuvre du diagnostic afin de garantir la fiabilité des résultats du réseau.



## TUBERCULOSE BOVINE : UNE RELATION ENTRE SANGLIERS EXPOSÉS À *M. BOVIS* ET DISTRIBUTION DES FOYERS DE TUBERCULOSE DANS LES ÉLEVAGES BOVINS

La France a été déclarée officiellement indemne de tuberculose bovine par l'Union européenne en décembre 2000. Jusqu'à cette date, la bactérie *Mycobacterium bovis*, responsable de la maladie et capable d'infecter un grand nombre d'espèces animales, n'avait jamais été isolée chez un animal sauvage en liberté. Mais, depuis 2001, l'infection a été identifiée chez des ongulés sauvages dans plusieurs régions françaises, où plusieurs foyers sont encore détectés chaque année dans les cheptels bovins. Cette découverte a amené les scientifiques à se demander si la faune sauvage pourrait être à l'origine de ces cas de tuberculose dans des élevages de bovins domestiques et, parallèlement, à orienter les recherches sur les outils de diagnostic de la bactérie chez ces espèces sauvages. Avec divers partenaires nationaux et internationaux (ONCFS\*, Inra\*, ministère en charge de l'agriculture, Irec\*) et grâce à une nouvelle méthode d'analyse sérologique développée en Espagne, l'Anses a pu mettre en évidence que l'exposition des sangliers à *Mycobacterium bovis* est significativement corrélée aux foyers de tuberculose bovine observés dans les élevages. L'étude a également montré que cette méthode d'analyse sérologique pouvait être un bon outil de surveillance de l'exposition à la tuberculose bovine des populations de sangliers.

## ANALYSE INTERRÉGIONALE DE L'EXPOSITION AUX SUBSTANCES : EAT\* INTERRÉGIONALE

En menant ses études de l'alimentation totale (EAT), l'Anses surveille l'exposition des populations à des substances chimiques présentes dans les aliments. Par ailleurs, pour s'informer des habitudes alimentaires de la population, elle réalise également des études nationales de consommation (études INCA). Afin de mieux connaître les substances chimiques auxquelles est exposée la population française *via* son alimentation et selon la région dans laquelle elle réside, les résultats de la deuxième édition de chacune de ces études (EAT 2 et INCA 2) ont été croisés. Les données ainsi obtenues constituent une analyse des éventuelles différences interrégionales en termes d'exposition à une douzaine de substances (notamment dioxines, PCB, acrylamide, plomb ou arsenic), pour lesquelles un risque sanitaire dû à une contamination par l'alimentation n'avait pu être exclu. Ces données mettent en évidence une faible variabilité des expositions inter-régions, en France, pour les composés chimiques considérés.

## VERS LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EXPERTS EN SCIENCES SOCIALES DANS LES AGENCES D'EXPERTISE

Prolongeant un travail d'enquête mené sur une quinzaine d'agences dans sept pays d'Europe et d'Amérique du Nord, l'Anses a organisé avec le Centre de sociologie des organisations, les 7 et 8 janvier 2013, un workshop international sur l'usage des sciences sociales dans les agences d'expertise. De l'intérêt de la confrontation des expériences et du constat de la diversité des approches est née l'idée de construire progressivement un réseau. Intitulé provisoirement le « Paris Risk Group », il a pour ambition de structurer le partage d'expériences et de données en vue de faciliter l'insertion des sciences sociales dans les missions d'évaluation des risques. Les agences britanniques (Food Standards Agency et Health and Safety Executive) accueilleront le second séminaire à Londres en mars 2014.

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES NANOMATÉRIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les industriels sont dans l'obligation de déclarer les nanomatériaux utilisés dans le cadre de leur production. C'est l'Anses qui est chargée de la gestion des déclarations des données sur le site Internet « R-Nano » et qui en examine les possibilités d'exploitation à des fins d'évaluation de risques sanitaires.





### Trois questions à

Soraya Boudia, historienne et sociologue des sciences, membre du Conseil scientifique depuis novembre 2013.

#### — Comment voyez-vous la contribution d'une historienne et sociologue des sciences aux travaux du Conseil scientifique ?

Une première contribution des sciences sociales est de rappeler que les questions que nous avons à traiter incorporent des enjeux sociaux et politiques. L'apport d'une historienne et sociologue des sciences est de participer à identifier ces enjeux et surtout de contribuer à construire, avec des scientifiques, une nouvelle démarche d'analyse qui rende explicite ce dont on tient compte implicitement dans l'expertise et la prise de décision. Nos systèmes d'expertise et de régulation font face aujourd'hui à un ensemble de problèmes dont le traitement exigerait un nouveau cadre (le cas des perturbateurs endocriniens en est une bonne illustration). Il s'agit notamment d'intégrer davantage un ensemble de résultats scientifiques qui ne donnent pas lieu à des démarches standardisées souvent indispensables pour le travail de régulation.

#### — Quel regard portez-vous sur la place accordée aux sciences sociales et au dialogue avec les parties prenantes à l'Anses ?

L'Anses est une jeune agence au regard de ses homologues européennes et américaines. L'effort d'accorder une place aux sciences sociales est important, d'autant que contrairement aux États-Unis par exemple, les sciences sociales ont en France une place limitée dans les institutions en charge des questions scientifiques, sanitaires et environnementales. Il reste toutefois à intégrer et mobiliser les résultats des sciences sociales plus en amont.

L'ouverture de l'expertise à la société est indispensable aujourd'hui, ceci contribue au renforcement de sa pertinence et de sa robustesse sociales sans pour autant affaiblir sa rigueur scientifique. D'importants efforts restent à faire dans ce sens, mais il s'agit là d'une problématique complexe. Il faut veiller à ne pas affaiblir le poids des scientifiques dans le processus d'expertise et engager une réflexion sur les différentes acceptions et usages de la notion de parties prenantes : qui sont-elles précisément et comment prendre en compte les asymétries de ressources (les industriels disposant de moyens autrement plus importants que des associations) ?

#### — Quels sont selon vous les sujets majeurs sur lesquels les sciences sociales devraient se pencher dans les prochaines années ?

Les sujets ne manquent pas. Un premier ensemble d'études concerne les pratiques d'expertise et de régulation : des études fines sur le traitement de l'incertitude, sur le statut de la modélisation, sur la construction et l'administration de la preuve et sur l'élaboration d'un nouveau paradigme toxicologique. Un second ensemble d'études peut porter sur les liens entre économie, santé et environnement : la question des conflits d'intérêts, l'impact des enjeux économiques dans le traitement ou l'ignorance de certains problèmes, les transformations des modalités de traitement des risques en période de crise économique, etc.

Enfin, des études comparées entre différents pays, à partir de certains dossiers (particules ultrafines, pesticides, perturbateurs endocriniens ou nanomatériaux) éclaireraient les différentes rationalités à l'œuvre aussi bien dans la production de l'expertise que dans la définition des politiques publiques.



## AVOIR UN TEMPS D'AVANCE SUR LES RISQUES DE DEMAIN

### LANCEMENT DE DEUX APPELS À PROJETS DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT-SANTÉ-TRAVAIL

Dans le cadre de ses missions de programmation et de soutien à la recherche, l'Anses pilote le Programme national de recherche environnement-santé-travail (PNREST), outil essentiel pour développer les connaissances en appui aux politiques publiques et aux travaux d'évaluation des risques sanitaires. C'est dans ce cadre que l'Agence lance, chaque année et depuis 2006, des appels à projets de recherche en santé-environnement-travail. En 2013, deux appels à projets ont été lancés.

L'un portait sur les risques environnementaux pour la santé humaine, concernant tant la population générale que les travailleurs. Le second traitait plus spécifiquement des risques sanitaires liés aux radiofréquences, l'accent ayant été mis sur les thèmes de l'électro-hypersensibilité et de la caractérisation des expositions aux ondes. Les projets bénéficient de financements issus des ministères chargés de l'environnement et du travail ainsi que de partenaires tels que l'Ademe\*, l'Itmo Cancer\* d'Aviesan, le ministère chargé de l'agriculture, l'Onema\*. Les projets dédiés à la thématique des risques liés aux radiofréquences sont quant à eux financés grâce au produit d'une taxe sur les émetteurs de radiofréquences.

En 2013, sur l'ensemble des deux appels à projets, 296 lettres d'intention ont été soumises. Après un processus de sélection s'appuyant sur les évaluations des comités scientifiques constitués pour chaque appel, trente-sept projets ont été retenus. Parmi eux, neuf portent sur les agents chimiques, dont cinq explicitement les perturbateurs endocriniens. Neuf autres concernent les radiofréquences, et particulièrement la caractérisation de l'hypersensibilité électromagnétique et les expositions liées aux nouvelles technologies. Cinq autres sont dédiés aux agents biologiques (mycotoxines, antibiorésistance, etc.), deux aux agents physiques (UV, bruit, etc.). Trois concernent les nanoparticules et leur étude dans des milieux complexes comme le tube digestif ou l'environnement. Enfin, un projet traite la question des risques sanitaires par les sciences humaines et sociales.

L'Anses a pour mission de contribuer, par ses évaluations des risques sanitaires, à la protection de la population à chacun des moments de sa vie, mais elle travaille également à conserver un temps d'avance sur les risques de demain, en conduisant des études de prospective, en accompagnant la recherche et en se dotant de structures adaptées à l'analyse des risques émergents.

À travers ces appels à projets, l'Anses et ses partenaires poursuivent leur soutien aux communautés de recherche, engagé depuis plusieurs années, et déclinent, sous forme de thèmes de recherche, les objectifs des plans nationaux en santé-environnement et santé-travail (Plan national santé-environnement, Plan santé-travail, Plan cancer, Plan ecophyto, etc.).

### NANOMATÉRIAUX

Parmi les risques émergents, ceux liés aux nanomatériaux manufacturés occupent une place importante. Depuis 2006, plusieurs expertises ont été publiées par l'Agence sur les risques sanitaires liés aux expositions alimentaires, environnementales et en milieu professionnel.

Lancé en mars 2010 et coordonné par l'Anses, le programme NANOGENOTOX a rassemblé trente partenaires (organismes scientifiques et ministères) issus de onze États membres de l'Union européenne. Son objectif était de fournir à la Commission européenne et aux États membres une méthode rigoureuse et fiable de détection du potentiel génotoxique des nanomatériaux manufacturés susceptibles d'engendrer des cancers ou une reprotoxicité chez l'Homme. Dans ce cadre, quatorze nanomatériaux manufacturés, choisis en fonction de leurs usages possibles dans différents types de produits (cosmétiques, aliments, produits de consommation courante) et de leurs voies d'exposition potentielles (orale, cutanée, inhalée), ont été soumis à étude.

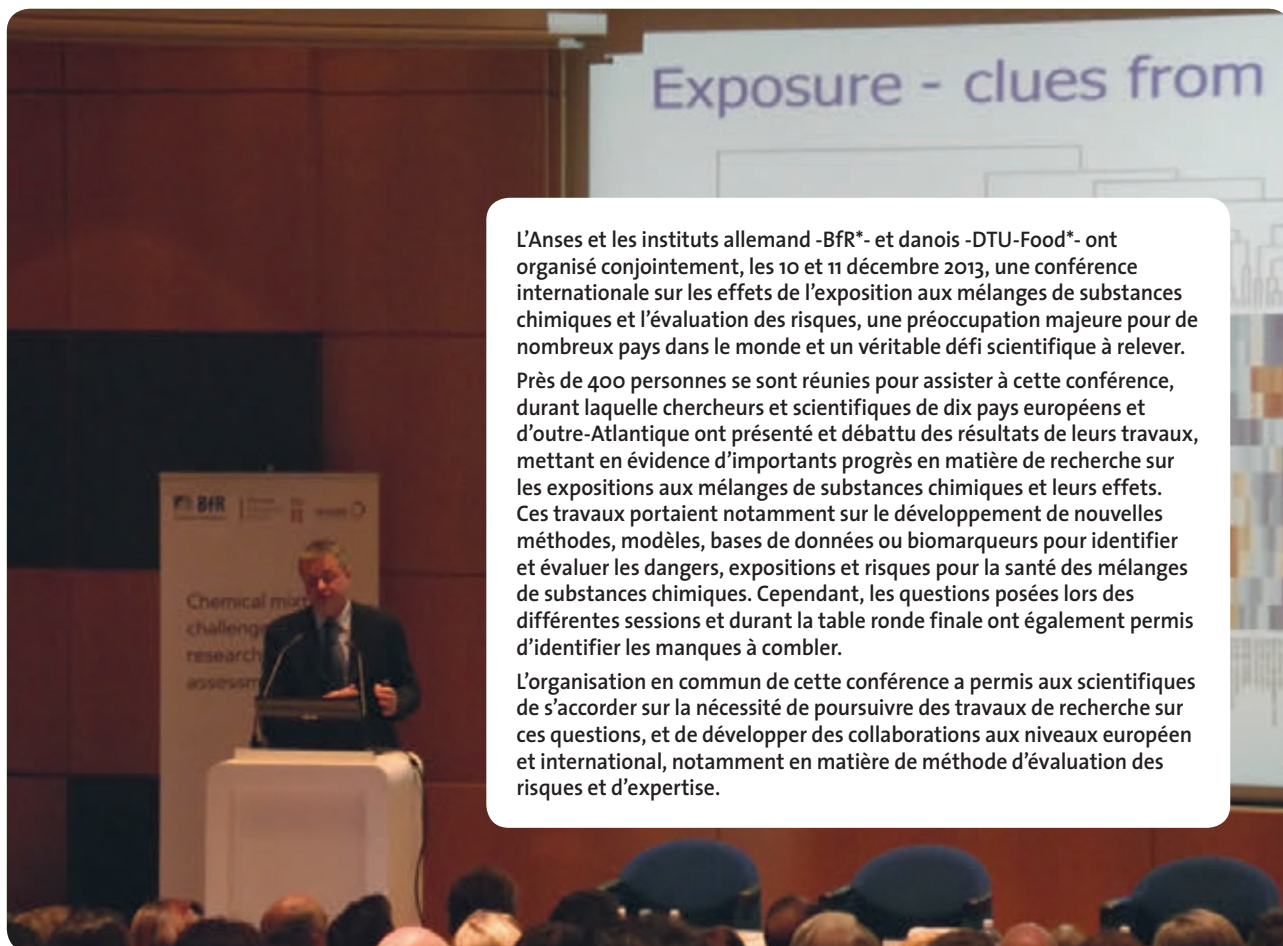
La conférence finale de NANOGENOTOX s'est tenue le 22 février 2013 au Ministère des affaires sociales et de la santé à Paris. Rassemblant environ deux cents participants internationaux, scientifiques, décideurs nationaux des États membres et de l'Union européenne, représentants des différentes parties prenantes, cet événement a permis de dresser le bilan des connaissances générées dans le cadre du projet et d'échanger sur les implications de ces résultats.

### EXPOSITION AUX MÉLANGES DE SUBSTANCES CHIMIQUES ET LEURS EFFETS : L'ANSES CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE MÉTHODES POUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

L'Homme est exposé à de multiples substances chimiques présentes dans son environnement, notamment par l'alimentation, l'eau, l'air, le sol et les produits de consommation. Au cours des dernières décennies, les effets potentiels des mélanges de substances chimiques sur l'Homme et son environnement sont devenus une préoccupation majeure.

Concernant les pesticides et leurs résidus, des méthodes d'évaluation du risque cumulé sont en développement et s'orientent

vers le regroupement de substances ayant des effets sur les mêmes organes et/ou partageant des mécanismes d'action. Dans ce contexte, l'Anses, en partenariat avec le RIVM\* hollandais et l'ICPS\* italien, a répondu à un appel d'offre de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Le travail de l'Anses et de ses partenaires a permis de compiler, substance par substance, tous les effets observés, qu'ils soient spécifiques à la substance ou bien secondaires à une toxicité générale (toxicité indirecte). Cette base de données exhaustive permettra à l'Autorité européenne de sécurité des aliments de mener à bien son travail de définition des groupes de substances permettant une évaluation du risque cumulé.



## ECO-ÉPIDÉMIOLOGIE DES CORONAVIRUS, DE LA FAUNE SAUVAGE À L'HOMME : RISQUE D'ÉMERGENCE

Les coronavirus devinrent un sujet d'intérêt lors de l'épisode du SRAS\* en 2002-2003, qui fut la première pandémie du 21<sup>e</sup> siècle, puis lors de celui du MERSCoV dans la péninsule arabique, toujours en cours. Ces épisodes ont rappelé que le réservoir animal, et plus particulièrement celui de la faune sauvage, est important dans l'émergence de pathogènes zoonotiques.

La question de la fréquence du passage des barrières d'espèces et de ses conséquences épidémiques reste posée pour les coronavirus. Pour essayer d'y répondre pour la France, une étude horizontale des coronavirus dans les différentes espèces animales (domestiques et sauvages) et une approche pour évaluer leur potentiel de passage à l'Homme ont été retenues par l'Agence nationale de la recherche et réalisées par plusieurs laboratoires. La participation de l'Anses portera sur l'évaluation de la circulation, de la diversité et de la dynamique de transmission des coronavirus dans les différents écosystèmes de la faune sauvage (sangliers, rongeurs, chauves-souris et lagomorphes).

## LANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME D'INFECTIOLOGIE À MAISONS-ALFORT

Au sein de son laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort, l'Anses a démarré en décembre 2013, avec le concours de la région Île-de-France, la construction d'une plateforme d'infectiologie constituée de deux plateaux techniques de sécurité biologique de niveau 3. Ce nouveau bâtiment très protégé permettra de manipuler, dans une infrastructure adaptée, les virus d'origine animale hautement pathogènes ou les agents émergents transmis par des insectes ou des tiques. Par ailleurs, il offrira l'opportunité de nombreuses collaborations avec les partenaires scientifiques de l'Agence.

## RÉFLEXION PROSPECTIVE

Avec son Conseil scientifique, l'Anses a mené un exercice de prospective qui s'est achevé en 2013. Celui-ci, qui peut être utilisé pour structurer la réflexion autour de l'anticipation des risques, avait pour objectif de réfléchir à ce que pourraient être les principaux sujets auxquels l'Agence serait confrontée en 2020. Le champ couvert était celui de la sécurité sanitaire incluant la santé humaine (population générale et en milieu de travail) dans une approche « produits / milieux », la santé animale et la santé végétale. La réflexion s'est orientée autour de l'influence de quatre grandes familles de déterminants qui gouvernent l'évolution du risque :

- la pression environnementale et les mesures prises pour en limiter l'effet ;
- l'évolution de l'organisation des échanges économiques au niveau planétaire ;
- la société, qu'il s'agisse du vieillissement de la population, de l'évolution des comportements, de facteurs économiques ;
- les nouvelles technologies.

Ce travail a permis de faire émerger de nouvelles idées de travail :

- la prise en compte de la complexité, c'est-à-dire la nécessité d'aborder une question en intégrant toutes ses facettes : exposition, vulnérabilités et inégalités, vision systémique des risques incluant plusieurs facteurs techniques et comportements ;
- le développement de concepts intégrateurs, facilitant des démarches transverses comme la juxtaposition des voies d'exposition (alimentation, voie respiratoire, cutanée, etc.) ;
- l'évolution des méthodes de travail pour lier au mieux approche scientifique et expertise mais aussi s'adapter à l'évolution des modes de communication dans la société.

Ce travail de prospective se poursuit dans un cadre collaboratif, au sein du R31 (réseau d'établissements que l'Anses anime) avec un exercice visant à coupler veille et prospective et qui a été initié en milieu d'année 2013, sur le thème de la transition écologique.

D'autre part, l'Anses participe aux réflexions prospectives de l'alliance AllEnvi\*.



## UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL CROISSANT

Une présence forte de l'Agence au niveau européen et international contribue à une meilleure prévention et maîtrise des risques sanitaires sur notre territoire. L'enjeu est en effet de s'inscrire pleinement dans la communauté scientifique internationale, pour intégrer le plus largement possible l'ensemble des données et connaissances disponibles mais aussi être une force d'influence sur les orientations et approches scientifiques internationales.

Les relations entre l'Anses et les organismes homologues en Europe et en Amérique du Nord se sont poursuivies et étendues en 2013. Ces relations se sont concrétisées notamment par la signature de conventions de collaboration (par exemple le renouvellement de l'accord signé avec la Direction des aliments de Santé Canada) et des rencontres de travail et d'échanges.

→ Dans le cadre de l'accord de coopération du 7 décembre 2010, l'Anses, l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR\*) et l'Institut national alimentaire de l'Université technique danoise (DTU-Food\*) ont signé en août une charte sur les valeurs-clés de leur collaboration autour des principes éthiques fondamentaux que sont l'indépendance, l'excellence scientifique et la transparence. Les trois organismes ont par ailleurs organisé conjointement un colloque sur les effets des expositions cumulées aux substances chimiques.

→ Le 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche développement européen (PCRD) s'est terminé fin 2013. Dans le cadre de ce 7<sup>e</sup> PCRD, les projets de recherche financés par les fonds européens permettent non seulement de promouvoir l'expertise de l'Anses aux niveaux européen et international, mais aussi d'accroître les compétences et l'excellence des chercheurs de l'Anses et de renforcer leurs collaborations avec d'autres équipes européennes. Les équipes de l'Anses ont eu un taux de succès de 68 % aux appels à projets (44 projets soumis pour 30 acceptés) et ont ainsi participé à trente projets dans le cadre du 7<sup>e</sup> PCRD.

Avec le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation pour la période 2014-2020 « Horizon 2020 », l'Union européenne financera des projets résolument interdisciplinaires susceptibles de répondre aux grands défis économiques et sociaux qui concentrent de nombreux enjeux dans le cadre des missions de l'Agence.

→ Pendant quatre ans et jusqu'à fin 2012, l'Anses a coordonné le projet européen ERA-ENVHEALTH, destiné à réunir des coordinateurs et financeurs de programmes nationaux de recherche en santé-environnement. ERA-ENVHEALTH a réuni seize organismes publics de dix pays, et un comité consultatif de représentants de parties prenantes. L'objectif était de collaborer sur le soutien à la recherche en définissant des thématiques de travail prioritaires et en y répondant par des activités conjointes et des appels à projets de recherche transnationaux. En 2013, le projet s'est transformé en un réseau, basé sur l'échange d'informations, la communication et le suivi d'activités conjointes. En décembre 2013 a eu lieu la première conférence annuelle du réseau ERA-ENVHEALTH à Rome, qui a réuni plus d'une cinquantaine de participants. La conférence a permis de débattre sur de nouvelles initiatives pour une meilleure prise en compte de la recherche intégrée y compris le positionnement des sciences humaines et sociales ainsi que l'intégration des composantes santé et bien-être au cœur des évaluations intégrées dans l'élaboration des politiques publiques européennes.

→ Les relations entre l'Anses et l'OMS\* se sont consolidées en 2013 avec une rencontre au siège de l'OMS à Genève entre la direction générale de l'Anses et le Dr Keiji Fukuda, Adjoint au directeur général de l'OMS, et ses équipes des départements « sécurité sanitaire et zoonoses » et « santé publique et environnement ». Suite à cette rencontre, l'Anses a rejoint le réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) géré conjointement par la FAO\* et l'OMS. En juin, l'Anses a accueilli un séminaire international de l'OMS d'échanges entre les parties prenantes sur les radiofréquences avec un état des lieux des politiques de gestion des risques et des pratiques au niveau mondial. Enfin, des axes de coopération sont examinés entre les deux organismes dans le cadre du programme international de l'OMS sur la sécurité chimique.

## UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL CROISSANT

### RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE

Au mois de juin, l'Agence a été reçue par ses différents homologues américains (Agence de protection de l'environnement, Agence en charge de la sécurité sanitaire des aliments, Département de l'agriculture, etc.) à Washington afin de présenter l'organisation du système français de sécurité sanitaire. Des rencontres au niveau politique avec le Congrès et le Bureau du représentant américain au commerce (USTR) ont permis de témoigner de l'importance de l'expertise scientifique française intégrée dans les domaines alimentaire, sanitaire et environnemental.

À l'occasion du Congrès international de la sécurité sanitaire des aliments et de la qualité alimentaire organisé en novembre en Chine, l'Agence a présenté l'évaluation des risques en sécurité sanitaire des aliments, les nouveaux défis en évaluation et communication des risques pour la sécurité sanitaire des aliments, et son rôle dans les travaux de normalisation aux niveaux national ou international. Ce déplacement a également été l'occasion de co-organiser avec la Direction des aliments de Santé Canada une réunion regroupant les chefs d'agences de sécurité sanitaire des aliments d'autres pays dont les États-Unis, la Chine, le Danemark, l'Allemagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Chili, ainsi que l'EFSA\* et la Commission européenne. La délégation de l'Anses a également rencontré les principaux acteurs chinois en gestion du risque (Chinese Food and Drug Administration ou CFDA) et en évaluation des risques (Chinese Food Safety Agency).

La coopération entre l'ANMV et l'Institut de contrôle du médicament vétérinaire de la République populaire de Chine (IVDC) se poursuit avec succès. Deux modules de formation ont ainsi été réalisés cette année, en collaboration avec le laboratoire de Fougères et le laboratoire de Nancy.

Enfin, la **coopération internationale** occupe une place importante dans les activités des laboratoires et de l'ANMV. L'année 2013 a vu la signature ou la mise en œuvre de nombreuses actions de coopération bilatérale ou dans le contexte de jumelages UE\* ou OIE\*, dans des pays aussi variés que la Serbie, la Turquie, la Tunisie, l'Égypte, la Nouvelle-Zélande ou encore la Chine dans des domaines tels que la santé des végétaux, la résistance aux antibiotiques, les parasites transmis par les aliments ou encore le médicament vétérinaire.

## ENTRETIENS



Rozenn Saunier  
Directrice des affaires européennes et internationales

Dès son origine, l'Anses a placé le développement des relations internationales comme une priorité de son action. Elle jouit aujourd'hui d'une reconnaissance importante de la part des organisations européennes et internationales, mais également auprès de ses homologues et partenaires. Cette présence active sur les scènes européenne et internationale contribue à améliorer la prévention et la maîtrise des risques sanitaires dans notre pays, mais également à faire partager la qualité de notre expertise.

L'enjeu d'une ouverture à l'international est en effet d'abord scientifique : il s'agit de s'inscrire pleinement dans la communauté scientifique internationale, pour intégrer le plus largement possible l'ensemble des données et connaissances disponibles mais aussi d'être force d'influence sur les orientations et approches scientifiques internationales développées par des organisations telles que la Commission européenne, la FAO\*, l'OMS\*, l'OIE\*, la CIPV\* ou l'OEPP\*.

L'action et le positionnement de l'Agence dans des réseaux internationaux concourent également à son efficacité dans la réalisation de ses missions de veille, d'expertise, de référence et de recherche ainsi que dans ses capacités d'anticipation des risques émergents.

Enfin, son positionnement de « point d'entrée national » (R31, point focal ou contact d'agences européennes, et centre collaborateur de l'OIE pour le médicament vétérinaire), lui permet de prolonger son action de valorisation de l'expertise française en favorisant le développement de coopérations.







Samuel Godefroy  
Directeur général des aliments - Santé Canada

L'Anses est un partenaire stratégique de la Direction des aliments de Santé Canada depuis maintenant plusieurs années. Un certain nombre de projets dans le domaine de l'évaluation des risques alimentaires a ainsi débuté dès 2008 dans le cadre d'un accord de coopération scientifique et technique établi entre les deux institutions.

Cet accord a été renouvelé en janvier 2013. Des collaborations portant sur des actions d'appuis scientifiques, techniques et méthodologiques ont ainsi pu aboutir, par exemple sur l'évaluation des effets sur la santé du Bisphénol A. D'autres se poursuivent actuellement comme la proposition de reconnaissance mutuelle des évaluations de certaines substances utilisées dans les procédés de transformation alimentaire, telles que les auxiliaires technologiques.

Le renouvellement de la convention cadre de coopération a donc été signé avec l'Anses le 15 janvier 2013, permettant d'augmenter la capacité et l'efficacité des autorités à réagir à des enjeux émergents. Par cet accord, les deux organismes reconnaissent qu'ils utilisent des approches similaires pour l'évaluation des risques sanitaires des aliments et tirent donc des bénéfices à renforcer leur coopération scientifique. Ce partenariat doit se concrétiser par la mise en œuvre d'échanges réguliers de données et d'information, l'accueil de collaborateurs scientifiques ou encore la mise en œuvre d'actions conjointes telles que des publications sur des thématiques comme l'innocuité chimique ou microbiologique des aliments, les allergènes non déclarés et la qualité nutritionnelle des aliments.

Dans ce contexte, c'est donc naturellement que la Direction des aliments de Santé Canada a soutenu la participation de l'Anses au titre de membre de plein droit du Groupe de liaison international sur l'innocuité des produits chimiques dans les aliments (International Food Chemical Safety Liaison Group). L'IFCSLG représente une opportunité pour plusieurs pays d'échanger régulièrement des informations sur les données de surveillance alimentaire, de coordonner les efforts pour établir des normes et évaluer les risques. Ce forum est aussi un moyen pour les pays participants de partager les informations sur les dangers

émergents et donc d'améliorer les prises de décisions dans le cadre de la gestion des risques chimiques d'origine alimentaire.

Outre l'Anses et la Direction des aliments de Santé Canada, l'IFCSLG comprend des représentants de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), de la Food Standards Agency du Royaume-Uni (UK-FSA), de la Food Safety Commission du Japon, de la Food Standards Australia New-Zealand (FSANZ) et de la US Food and Drugs Administration (US-FDA). La Commission européenne par l'intermédiaire de la DG Santé et Protection des Consommateurs (DG SANCO) est également membre de l'IFCSLG. Le groupe peut désormais bénéficier de l'expérience acquise depuis de nombreuses années par l'Anses dans le domaine de la recherche et de l'évaluation des risques.

De plus, le 6 novembre 2013, Santé Canada et l'Anses ont organisé un atelier d'analyse de l'environnement national et international sur la sécurité sanitaire des aliments et une séance de réseautage réunissant des représentants d'organismes responsables de la sécurité sanitaire des aliments, misant sur leur participation à la Conférence internationale sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments (China International Food Safety and Quality Conference). L'atelier a permis aux participants d'échanger sur les questions émergentes de l'innocuité des aliments, les priorités nationales et internationales, les moyens de maximiser les ressources disponibles et comment améliorer la communication et la collaboration entre les organismes.

Dans un contexte d'internationalisation des échanges et des productions alimentaires, la Direction des aliments de Santé Canada se réjouit de ces multiples initiatives de collaboration avec l'Anses qui participent à l'amélioration de la santé et à la protection des consommateurs européens et nord-américains.



## RESSOURCES

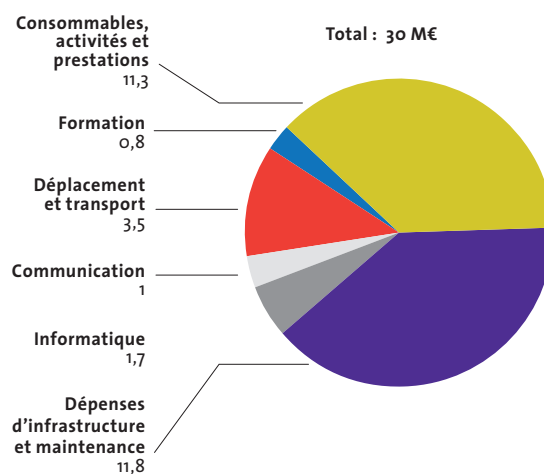
### UNE MAÎTRISE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS, MAIS GÉNÉRANT DES TENSIONS SUR LA CAPACITÉ DE L'AGENCE À MENER SES MISSIONS

L'exécution du budget 2013 fait apparaître un **résultat excédentaire**, fruit de la poursuite des efforts considérables réalisés en interne par l'Agence pour optimiser ses processus.

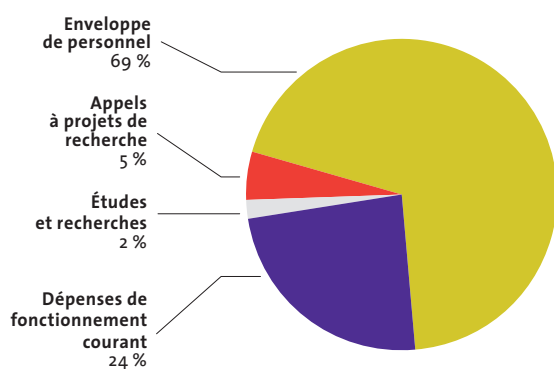
L'exigence de baisse des effectifs et des dépenses de fonctionnement, associée à des recettes de taxes et de conventions dynamiques, permettent de continuer d'afficher en 2013 une situation financière saine, avec un résultat positif (3,2 M€), ainsi qu'un fonds de roulement (21,4 M€) et une capacité d'autofinancement à la hauteur des besoins de l'Agence.

Toutefois, ce bon résultat « financier » masque une situation beaucoup plus difficile au niveau de la réalisation des missions : la très forte contrainte qui a pesé sur l'effectif et sur la masse salariale s'est traduite par une incapacité de l'Agence à faire face à sa charge de travail, engendrant une dégradation significative du délai d'instruction des dossiers phytosanitaires et un report de charges sur les années à venir.

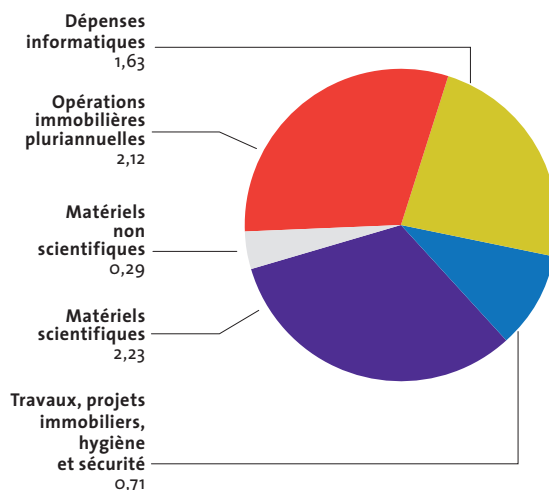
Détail des charges de fonctionnement courant (en M€)



Répartition 2013 des charges de fonctionnement  
123,8 M€ hors amortissement



Investissements 2013 (en M€)



Les recettes s'établissent à 132,6 M€. Hors impact des recettes exceptionnelles de régularisation fiscale de 2012, elles progressent donc de 1,7 M€ entre 2012 et 2013. La baisse de 1,6 M€ des subventions pour charges de service public a été compensée par une augmentation des taxes (+ 0,9 M€) et une hausse des produits sur conventions et prestations de service (+ 2,4 M€) sous l'effet de la poursuite d'une démarche active de recherche de financements extérieurs et d'opérations de régularisation.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2013 à 129,4 M€ et sont stables par rapport à 2012. L'augmentation de l'enveloppe de personnel a été compensée par la baisse des dépenses de fonctionnement courant et d'intervention. Cette stabilité en euros courants entre les deux années, en raison de l'encadrement strict de la masse salariale, a induit une destruction d'emplois beaucoup plus forte qu'initialement prévue (35 ETP sur l'ensemble de l'année contre 18 prévus) afin de pouvoir rester dans la limite des 85,8 M€ autorisés.

Les dépenses de fonctionnement courant reculent de 1,3 M€ entre 2012 et 2013 sous l'effet de la poursuite des efforts d'économies et d'anticipation menés par l'Agence. Compte tenu du poids et de l'évolution haussière des charges d'infrastructure, ces efforts ont principalement porté sur les dépenses directement liées aux activités de l'Agence.

En 2013, les dépenses d'investissements de l'Anses s'élèvent à 7 M€. L'investissement 2013 de l'Agence reste caractérisé par la poursuite de l'effort d'acquisition de matériel scientifique (2,2 M€), le développement du schéma directeur des systèmes d'information (1,6 M€) et la réalisation des travaux immobiliers (2,8 M€).



## QUELQUES CHIFFRES

1 352  
PERSONNES

32 %  
D'HOMMES

68 %  
DE FEMMES

5  
RÉUNIONS DU  
COMITÉ TECHNIQUE  
ORGANISÉES EN 2013

4  
RÉUNIONS DU  
COMITÉ D'HYGIÈNE,  
DE SÉCURITÉ  
ET DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL

2  
RÉUNIONS DE  
LA COMMISSION  
CONSULTATIVE  
PARITAIRE

75 %  
DES AGENTS ONT  
BÉNÉFICIÉ D'UNE  
FORMATION

41  
ANS ET HUIT MOIS  
D'ÂGE MOYEN

En 2013, les directions support ont été réorganisées de manière à rendre plus performante la fonction achats, à simplifier le circuit de la dépense et à constituer un véritable appui technique en matière de ressources pour l'ensemble des directions métiers. Avec la perspective du rassemblement des équipes de Maisons-Alfort sur un seul site en 2014, est apparue la nécessité de réorganiser les services supports du siège et des laboratoires implantés sur le site de l'ENVA\*. Cette réorganisation, longuement préparée avec les personnels concernés, est entrée en vigueur courant 2013 et se concrétise autour de quatre directions.

### RESSOURCES HUMAINES : TENSION SUR LES EFFECTIFS

L'année 2013 a été marquée par une baisse conséquente des effectifs au regard d'une masse salariale très contrainte. Cette baisse s'est traduite par une diminution nette de l'effectif physique à hauteur de 40 personnes entre le début et la fin de l'année. L'effectif de fin d'année représente ainsi 1 352 effectifs physiques (1 392 fin 2012) pour 1 294,5 ETP. Les agents ont cependant poursuivi, sans faiblir, leurs efforts au service de l'intérêt général. Et, dans ce contexte de forte réduction des effectifs, l'Agence a souhaité donner un signal fort en maintenant sa dynamique de mobilité. 87 postes ont ainsi été pourvus par des candidats en interne, permettant notamment de pérenniser la situation d'agents en CDD. De même, bien que l'Agence ne soit pas juridiquement soumise à la déprécarisation, 18 contrats à durée indéterminée ont été offerts à des CDD fléchés sur des conventions LRUE\*.

Pour faire face à la contrainte sur les emplois, l'Anses est d'autant plus vigilante à disposer du niveau de compétences essentiel à l'exercice de ses missions. Plus de 1 000 agents ont ainsi bénéficié d'une formation en 2013. Un second module de formation sur le management a été déployé afin d'appuyer les managers dans le pilotage de leurs projets. De nombreuses formations permettant de préserver le niveau d'expertise de nos scientifiques ont été mises en œuvre : PCR quantitative, formation au logiciel R ou encore en épidémiologie. Enfin, une démarche de description des métiers a également été initiée traduisant ainsi une politique des ressources humaines très volontariste afin de préserver et de développer le capital de compétences en matière scientifique et d'évaluation des risques.

La Direction des ressources humaines a poursuivi son appui auprès de différentes directions, afin de mettre en œuvre une démarche d'optimisation s'appuyant sur des évolutions majeures en termes d'organisation, de procédures et de compétences. Les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées sur ces aspects. Le Comité technique s'est ainsi réuni à cinq reprises au cours de l'année 2013 et un groupe de travail RH a été mis en place pour échanger régulièrement avec les représentants du personnel. La Direction des ressources humaines s'est également attachée à offrir un accompagnement individuel, en matière d'évolution de carrière ou d'adaptation au poste de travail, aux agents en exprimant le besoin. Elle assure également le co-pilotage de la démarche Risques psycho-sociaux initiée en 2013 et devant se poursuivre, pour l'essentiel, en 2014.

### UNE IMPORTANTE RÉORGANISATION DES FONCTIONS SUPPORTS DE L'AGENCE

#### ■ Direction des achats

L'objectif a été de créer une véritable capacité d'acheteur disposant, dans le respect du code des marchés publics, d'un pouvoir de négociation économique renforcé vis-à-vis de ses fournisseurs.

La direction des achats est désormais constituée de trois services :

→ un service achat-marché chargé de la mise en œuvre des stratégies d'achat et de la réalisation du programme d'achat ;

→ un service des commandes qui traite les commandes de l'ensemble des laboratoires et des directions de Maisons-Alfort, anticipant ainsi le regroupement des équipes sur le nouveau siège ;

→ un service billetterie pour assurer les prestations déplacements des experts et des agents de Maisons-Alfort en charge d'assurer l'interface entre les utilisateurs (agents, experts, collaborateurs occasionnels) et le prestataire de l'Anses en ce qui concerne les voyages.

Le premier bilan montre que l'Agence a d'ores et déjà su se repositionner, sur le plan économique, sur certains segments d'achats majeurs comme le gaz (économie attendue moyenne de 25 %), les consommables de laboratoires (économie attendue de 5 %), la maintenance d'équipements de laboratoires (économie réalisée en 2013 de 20 %).

Par ailleurs, à la fin de l'année a été acquis un logiciel achats permettant de créer un véritable catalogue interne autorisant une dématérialisation plus poussée et un meilleur suivi des références de produits et de prestations. De même, un module permettant d'automatiser certaines activités de liquidation des dépenses de déplacement est venu compléter le logiciel comptable. Le déploiement de ces nouveaux outils de nature à optimiser les processus sera réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

#### ■ Direction des finances

Cette nouvelle direction regroupe l'agence comptable et l'ensemble des activités budgétaires de l'ordonnateur, avec l'objectif de rationaliser et d'optimiser la fonction financière de l'Agence.

Il s'agit de renforcer les activités de programmation budgétaire, de calcul des coûts et de contrôle de gestion et de mettre l'accent sur le développement des instruments de pilotage dans le contexte budgétaire très contraint. Au-delà, il s'agit également d'améliorer la qualité comptable et d'optimiser la gestion du système d'information dans la perspective notamment de la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Dans cette nouvelle configuration, le contrôle interne comptable et financier a fait l'objet d'un travail de remise à plat et d'élargissement aux activités de l'ordonnateur. Une nouvelle cartographie des risques et les plans d'action correspondants ont ainsi été présentés au Conseil d'administration.

#### ■ Direction technique et informatique

Les personnels présents sur les sites de Maisons-Alfort représentent plus de la moitié des effectifs de l'Agence. La volonté de mettre à disposition des opérationnels, en regroupant différents services techniques, logistiques et informatiques de l'Agence, une offre unifiée et qualifiée de services de proximité a servi de guide à cette réorganisation. Le deuxième objectif est de rassembler dans cette nouvelle structure toutes les compétences dans ces domaines, pour assurer au service de toute l'Agence, les investissements immobiliers et informatiques, depuis l'élaboration des plans stratégiques, jusqu'à la réalisation des projets.

La création d'un service Exploitation Maintenance est un élément déterminant du renforcement de cette fonction compte tenu de l'ampleur des équipements très techniques installés dans les laboratoires, des enjeux de sécurité et de maîtrise de l'énergie, ainsi que du recours à des prestations de maintenance dans ce domaine.

Le service des moyens logistiques anticipe l'arrivée du nouveau bâtiment en 2014 en regroupant l'ensemble des personnels en charge des services de proximité et d'appui aux agents dans leurs activités quotidiennes. Il pilote dorénavant toutes les prestations de gardiennage, d'accueil et de nettoyage sur Maisons-Alfort et les prestations de téléphonie fixe et mobile pour l'ensemble de l'Anses.

En cohérence avec le deuxième objectif, l'intégration du service du patrimoine et des investissements immobiliers (SP2I, ancien service des affaires techniques et immobilières) dont la mission couvre la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations de travaux, permet de continuer à assurer l'appui à l'ensemble des laboratoires, dans l'objectif de maîtrise de son patrimoine immobilier.

Enfin le service Études et Développement, à l'instar du SP2I, prend en charge les projets applicatifs informatiques et sa mission s'étend au travers du schéma directeur sur l'ensemble des métiers de l'Agence.

#### ■ Service des affaires juridiques

L'année 2013 a vu la refonte de la politique partenariale, afin de garantir la bonne exécution de ses missions et de préserver sa crédibilité, l'Agence doit veiller à ce que son indépendance et son impartialité ne puissent être remises en cause au travers, notamment, des multiples conventions qu'elle conclut. C'est pourquoi la politique partenariale a été révisée à la lumière des contraintes qui pèsent sur l'Agence en termes réglementaire, budgétaire et déontologique. Cette politique est accompagnée de modèles de conventions, comportant les clauses essentielles nécessaires à la protection des intérêts de l'Anses.

## CHIFFRES CLÉS SUR LES ARCHIVES

**44** VERSEMENTS  
PAPIER REPRÉSENTANT  
130 MÈTRES LINÉAIRES (ml) ONT  
EU LIEU EN 2013,  
DONT 24 ml ONT ÉTÉ  
EXTERNALISÉS



**1** VERSEMENT AUX ARCHIVES NATIONALES  
A EU LIEU EN 2013. IL S'AGIT D'ARCHIVES  
ÉLECTRONIQUES, NOTAMMENT UNE BASE  
DE DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DU  
LABORATOIRE DE LYON

EN INTERNE ET EN STOCKAGE EXTERNALISÉ,

**1223** ml D'ARCHIVES SONT  
GÉRÉS PAR LES ARCHIVISTES AU SERVICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES

DONT **57 %** PROVIENNENT  
DES SERVICES ADMINISTRATIFS,  
**37 %** DES ENTITÉS SCIENTIFIQUES  
ET D'ÉVALUATION  
ET **6 %** DE L'AGENCE COMPTABLE



ises  
Conseil d'administration  
du 29 mars 2013

M. René MICHEL  
Adjoint au chef du département  
contrôle budgétaire



## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Anses, renouvelé en novembre 2013 et présidé par le Pr Didier Houssin, comporte les cinq collèges du Grenelle de l'environnement : pouvoirs publics, partenaires sociaux, organisations professionnelles, associations et mouvements associatifs, élus, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et les représentants du personnel de l'Agence.

### PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Le directeur général de la santé
- La directrice générale de la prévention des risques
- Le directeur général du travail
- Le directeur général de l'alimentation
- La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Le directeur du budget
- Le directeur général pour la recherche et l'innovation
- Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services

### DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

#### ■ Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire : M<sup>me</sup> José Cambou, France nature environnement.

Titulaire : M. Jacky Bonnemains, Association de protection de l'Homme et de l'environnement / Robin des Bois.

Suppléant : M<sup>me</sup> Charlotte Nithart, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois.

#### ■ Représentants des associations de défense des consommateurs

Titulaire : M. Charles Pernin, Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie.

Suppléant : M<sup>me</sup> Florence Durbecq, Association Force ouvrière consommateurs.

Titulaire : M. Hubert Vermeersch, Confédération nationale des associations familiales catholiques.

Suppléant : M. Claude Amselle, Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés / (Indecosa-CGT).

#### ■ Représentants des associations ayant une activité dans le domaine de la qualité de la santé et de la prise en charge des malades

Titulaire : M<sup>me</sup> Christiane Basset, Union nationale des associations familiales.

Suppléant : M<sup>me</sup> Madeleine Madoré, Association Le Lien.

#### ■ aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles représentées au sein du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Titulaire : M. François Martin, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Suppléant : M<sup>me</sup> Michèle Chataigner, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Titulaire : M. François Desriaux, Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

Suppléant : M. Michel Parigot, Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

#### ■ Représentants des associations d'aide

### TROISIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Titulaire : M<sup>me</sup> Christiane Lambert, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Suppléant : M. Louis Cayeux, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Titulaire : M. Gérard Boivin, Association nationale des industries alimentaires.

Suppléant : M. Hervé Lafforgue, Association nationale des industries alimentaires.

Titulaire : M. Hervé Gomichon, Fédération des entreprises du commerce et de la distribution.

Suppléant : M<sup>me</sup> Isabelle Bricard, Confédération générale de l'alimentation en détail.

Titulaire : M. Jean-Louis Hunault, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif.

Suppléant : M. Jacques Bonin, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif.

Titulaire : M. Philippe Prudhon, Union des industries chimiques.

Suppléant : M<sup>me</sup> Eugénia Pommaret, Union des industries de la protection des plantes.

Titulaire : M. Jean-François Loret, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau.

Suppléant : M<sup>me</sup> Yannick Beneba, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## QUATRIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

### ■ Représentants des organisations syndicales de salariés

Titulaire: M. Alain Delaunay, Confédération générale du travail.

Suppléant: M<sup>me</sup> Hélène Courtin, Confédération générale du travail.

Titulaire: M. Henri Forest, Confédération française démocratique du travail.

Suppléant: M. Alain Havet, Confédération française démocratique du travail.

Titulaire: M. Jean Paoli, Confédération générale du travail / Force ouvrière.

Suppléant: M. Bertrand Neyrand, Confédération générale du travail Force ouvrière.

Titulaire: M. Bernard Salengro, Confédération française de l'encadrement / CGC.

Suppléant: M<sup>me</sup> Danielle Poussière, Confédération française de l'encadrement / CGC.

Titulaire: M. Pierre-Yves Montéléon, Confédération française des travailleurs chrétiens.

Suppléant: M. Didier Noël, Confédération française des travailleurs chrétiens.

### ■ Représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs

Titulaire: M. Frank Garnier, Mouvement des entreprises de France.

Suppléant: M. François Pellet, Mouvement des entreprises de France.

Titulaire: M. Pierre Thillaud, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Suppléant: M. Philippe Chognard, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Titulaire: M<sup>me</sup> Sandrine Bize, Union professionnelle artisanale.

Suppléant: M<sup>me</sup> Elodie Corrieu, Union professionnelle artisanale.

## CINQUIÈME COLLÈGE : ÉLUS ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

### ■ Élus

Titulaire: M. André Aschieri, représentant de l'Association des maires de France, maire de Mouans-Sartoux.

Titulaire: M. Pierre Maille, représentant de l'Assemblée des départements de France, président du conseil général du Finistère.

Suppléant: M. Michel Habig, représentant de l'Assemblée des départements de France, vice-président du conseil général du Haut-Rhin.

### ■ Personnalités qualifiées

Titulaire: M. Christophe Brard, docteur vétérinaire, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

Suppléant: M<sup>me</sup> Dona Sauvage, docteur vétérinaire, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires.

## SIXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

Titulaire: M<sup>me</sup> Jocelyne Taché

Suppléant: M<sup>me</sup> Corinne Sévin

Titulaire: M<sup>me</sup> Chantal Gaudiche

Suppléant: M<sup>me</sup> Marie-Laure Cointot

Titulaire: M. Michel Laurentie

Suppléant: M<sup>me</sup> Anne Brisabois

# GLOSSAIRE

- Ademe**: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADN**: acide désoxyribonucléique
- ALLENVI**: Alliance nationale de recherche pour l'environnement
- AMM**: Autorisation de mise sur le marché
- ANMV**: Agence nationale du médicament vétérinaire (au sein de l'Anses)
- ANSM**: Agence nationale de sécurité du médicament
- ARN**: acide ribonucléique
- Aviesan**: Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé
- BfR**: Institut allemand d'évaluation des risques / Bundesinstitut für Risikobewertung
- BRGM**: Bureau de recherches géologiques et minières
- CCMSA**: Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
- CE**: Commission européenne
- CEA**: Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CES**: comité d'experts spécialisés
- CFDA**: Chinese food and drug administration
- CGAAER**: Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
- CGEED**: Conseil général de l'environnement et du développement durable
- CIPV**: Convention internationale pour la protection des végétaux
- CLP**: règlement européen qui introduit de nouveaux symboles et indications de danger, ainsi que de nouvelles règles de classification des produits chimiques (classification, étiquetage, emballage/Classification, Labelling, Packaging)
- COP**: contrat d'objectifs et de performance
- CS**: conseil scientifique
- DGAL**: Direction générale de l'alimentation
- DGS**: Direction générale de la santé
- DPI**: déclaration publique d'intérêts
- DTU Food**: Institut danois de l'alimentation (université technique du Danemark)
- EAT**: Étude de l'alimentation totale (analyse des contaminants de l'alimentation)
- ECHA**: Agence européenne des produits chimiques / European Chemicals Agency
- EDCH**: eau destinée à la consommation humaine
- EFSA**: Autorité européenne de sécurité des aliments / European Food Safety Authority
- EMA**: Agence européenne du médicament / European Medicines Agency
- ENVA**: École nationale vétérinaire d'Alfort
- ERA ENVHEALTH**: Réseau de 17 organismes européens qui financent la recherche publique dans le champ de l'environnement et de la santé
- FAO**: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- GDS**: groupements de défense sanitaire
- GT**: groupe de travail
- ICPS**: International Centre for Pesticides and Health Risk Prevention, Italie
- IFCSLG**: Groupe de liaison international sur l'innocuité des produits chimiques dans les aliments / International Food Chemical Safety Liaison Group
- Igas**: Inspection générale des affaires sociales
- Ineris**: Institut national de l'environnement industriel et des risques
- Inra**: Institut national de la recherche agronomique
- InVS**: Institut national de veille sanitaire
- Irec**: Institut de recherches cynégétiques, Espagne
- Irstea**: Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Itmo Cancer**: institut thématique multi-organismes - Cancer
- LNR**: laboratoire national de référence
- LRUE**: laboratoire de référence de l'Union européenne
- MersCOV**: Middle East Respiratory Syndrome coronavirus
- NANOGENOTOX**: action conjointe européenne sur la toxicité potentielle des nanoparticules
- NF X 50-110**: Norme française de « Qualité en expertise »
- NGS**: next-generation sequencing
- OEPP**: Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
- OIE**: Organisation mondiale de la santé animale
- OMS**: Organisation mondiale de la santé
- ONCFS**: Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Onema**: Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- PCR**: réaction en chaîne par polymérase (de l'anglais polymerase chain reaction)
- PCRD**: programme cadre de recherche et développement
- PNREST**: Programme national de recherche en environnement-santé-travail
- PNRM**: Plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux
- REACH**: règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques / Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemical Substances
- RIVM**: Institut néerlandais en santé et environnement / Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu
- SHS**: sciences humaines et sociales
- SRAS**: Syndrome respiratoire aigu sévère
- UE**: Union européenne



Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
27-31 avenue du général Leclerc  
94701 Maisons-Alfort Cedex  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr)